

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

BULLETIN

FEMMES & ÉCONOMIE

Thème:

Femmes et digitalisation face aux défis de la sécurité alimentaire.

Mars



Mars 2023

► Sous Thème 1:

"**Femmes et digitalisation** : enjeux, défis et success stories".

► Sous Thème 2:

"**Importance du numérique sur l'autonomisation** des femmes productrices et transformatrices de produits locaux, exemples de réussite au Sénégal".



Mars

Journée
Internationale de la
Femme

EDITO

CONTRIBUTIONS

I- Contexte et justification JIF Edition 2023	7
II- Prise en compte de l'Équité et de l'Égalité de genre dans la Stratégie nationale de développement	9
2.1- Suivi dans le cadre de la RAC	9
2.2- Disponibilité des données statistiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes améliorée	10
2.2.1- Les femmes en chiffres au sein du MEPC	11
2.2.2- Principaux résultats de l'Enquête nationale sur l'Emploi du Temps (ENET)	13
2.2.3- Etude sur la contribution de l'entreprenariat et du leadership féminins au PIB	15
2.2.4- L'apport de l'économie domestique à la création de la richesse au Sénégal	17
2.3- Etat des lieux sur le travail domestique non rémunéré au Sénégal	18
2.3.1- Valorisation de la Production domestique en % du PIB, par activité et par sexe	21
2.4- Financements, projets et programmes du FONSI et du FONGIP pour l'autonomisation des femmes	23
2.4.1- Financements, projets et programmes du FONSI	23
2.4.2- Financements, projets et programmes du FONGIP	24
2.5- Le partenariat public privé (PPP), outil de développement inclusif pour les femmes	26
DOSSIER	
III- Importance du numérique sur l'autonomisation des femmes transformatrices de produits locaux	31
3.1- L'Intelligence économique pour la réduction des inégalités numériques de genre	32
3.2- Diagnostic de l'égalité des sexes dans l'accès et l'utilisation des TIC	33
3.3- Les technologies numériques pour la création d'emplois de qualité	34
3.4- Promotion de l'égalité des sexes par les TIC	36
3.5- Exemples de réussite	38



« Célébrer et Promouvoir au quotidien la Femme, c'est protéger la société. C'est garantir sa stabilité. C'est le meilleur moyen de préparer au mieux l'Avenir. Célébrer et Magnifier la Femme, c'est, par-dessus tout, Bâtir en permanence un monde d'égalité, de dignité, de paix, un monde toujours meilleur, pour tous et toutes, dans la lettre et l'esprit de la plateforme de Beijing. »

President Macky SALL



La journée internationale des droits des femmes est célébrée le 08 Mars de chaque année dans le monde entier. Je voudrais, à cette occasion, souhaiter une très belle journée à toutes les femmes, en particulier à, celles de mon département.

Il est toujours important de rappeler que cette journée symbolise les luttes menées par les femmes pour faire valoir leurs droits. Elle nous offre l'opportunité de magnifier les progrès réalisés sur leur situation mais aussi de renforcer la mobilisation en faveur de leurs droits et de leur participation à la vie politique et économique. Il me plaît de magnifier, à ce stade, l'engagement du Président Macky SALL à faire de l'égalité femmes hommes une réalité; à travers le renforcement de la parité.

Le thème de cette année est « Pour un monde digital inclusif: Innovations et technologies pour l'égalité des sexes ». Nous avons choisi d'associer ce thème avec un défi de l'heure, à savoir la souveraineté alimentaire. Il a été prouvé que l'innovation et l'accès à la technologie sont catalyseurs pour accroître la productivité par l'adoption de techniques culturelles innovantes mais aussi réaliser des gains de compétitivité dans la transformation, la distribution et la commercialisation des produits. Ils favorisent une meilleure insertion des femmes dans les chaînes de valeurs.

C'est pourquoi, nous avons voulu que cette journée soit riche, inclusive avec un brassage des compétences du ministère combinées à l'expérience entrepreneuriale de femmes leaders qui, déjà, mettent en œuvre des stratégies disruptives, pour rendre plus compétitives leurs activités et opérer les changements de paradigmes nécessaires en vue de booster la production locale.

Il demeure que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour nos braves femmes et filles, surtout du monde rural avec la nécessité de protéger les droits de celles-ci dans les espaces numériques et de s'attaquer à la violence basée sur le genre en ligne.

Le thème de cette année rappelle également l'urgence de changer la manière d'agir en prenant des dispositions pour développer des stratégies transformatrices et d'éducation numérique.

Il y a, en effet, urgence pour que les femmes, qui ne contribuent qu'à 34% de la création de richesse mondiale, puissent accéder aux métiers du futur, qui en réalité sont déjà les métiers d'aujourd'hui.

Il s'agit d'une question de justice, d'équité, mais aussi de performance économique. Plus de leadership féminin est synonyme de croissance, d'innovation, de créativité, de richesse, d'attractivité et de compétitivité.

Nous sommes donc résolument engagés, sous la conduite du Premier Ministre, sur le chemin qui mène à l'autonomisation économique des femmes mais aussi à l'émergence davantage de championnes pour un développement inclusif et durable.

Partant de cet intérêt, je félicite tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin et invite tous les lecteurs à s'en approprier pour ensemble relever tous les défis pour une économie émergente et résiliente qui prend en compte le genre.

Vive les femmes, gage d'un développement durable !

Bonne lecture

Mme Oulimata SARR

Ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération



CONTRIBUTIONS



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION JIF EDITION 2023

La Journée internationale des femmes également appelée journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars de chaque année dans de nombreux pays à travers le monde. C'est une journée qui met en exergue et les défis en matière de lutte pour le respect des droits des femmes, notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes.

Les droits des femmes sont des droits, revendiqués pour les femmes et les jeunes filles dans de nombreuses sociétés à travers le monde. Ce sont des droits humains qui couvrent tous les aspects de la vie : santé, éducation, participation politique, bien-être économique, accès aux ressources et au foncier, absence de violence, etc. La défense de ces droits est cruciale afin de parvenir à une société plus égalitaire et plus juste.

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal célèbre aussi la Journée internationale des droits de la femme. Cela constitue l'occasion de magnifier les femmes, de célébrer leurs propres victoires, sans oublier l'essentiel : faire en sorte que le respect de leurs droits soit une réalité.

Le Sénégal a connu des avancées notables en matière de consécration des droits des femmes et des filles soutenues par une forte volonté politique du gouvernement qui s'est inscrit dans une logique d'autonomisation économique des femmes, de leur participation à la vie politique et la facilitation de leur accès aux services sociaux de base.

En résultent des mesures d'accompagnement phares comme la mise sur pied de la Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), l'application de la loi sur la parité absolue femme-homme dans les institutions électives et semi-électives, la gratuité du traitement de la chimiothérapie¹ des cancers féminins, l'adoption de la loi criminalisant le viol et la pédophilie² et le chantier unique pour les victimes de violences, la participation des femmes et des filles au Forum du numérique qui se tient chaque année, entre autres.

Cependant, en dépit de ces acquis importants, force est de constater que des défis majeurs restent encore à relever afin de réaliser « une société solidaire dans un Etat de droit sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

Pour ce faire, il faudra poursuivre notamment la lutte en vue de mettre fin aux violences basées sur le genre, à la discrimination des femmes en milieu professionnel, l'accès des femmes aux instances de décision, etc. Cela nécessitera dès lors des actions fortes et concrètes. D'où l'importance d'organiser un forum d'échange et de partage autour des thèmes pertinents retenus pour cette journée spéciale.

En effet, l'édition 2023 de la Journée internationale des femmes a pour thème : « Pour un monde digital inclusif : Innovation et technologies pour l'égalité des sexes ».

Plusieurs raisons justifient le choix du thème. Tout d'abord, parce que la question de l'égalité de sexes n'est pas encore prise en compte dans les questions de la digitalisation.



¹Loi n°2010-11 du 28 mai 2010

²Loi du 10 janvier 2020



Ensuite, leur manque d'inclusion, en revanche, a des répercussions financières énormes. En effet, selon le « rapport Gros plan sur l'égalité des sexes 2022 d'ONU Femmes », l'exclusion des femmes du monde numérique a réduit de 1 000 milliards de dollars américains le produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire au cours de la dernière décennie, une perte qui atteindra 1 500 milliards de dollars d'ici à 2025 si rien n'est fait.

Pour inverser cette tendance, il faudra s'attaquer au problème de la violence en ligne, dont une étude portant sur 51 pays a révélé que 38% des femmes avaient personnellement été victimes.

A cet effet, la JIF de 2023 explorera l'impact de l'écart entre les sexes dans le numérique sur l'élargissement des inégalités économiques et sociales. Elle mettra également en évidence la

nécessité de protéger les droits des femmes et des filles dans les espaces numériques et de s'attaquer à la violence basée sur le genre en ligne et facilitée par les TIC.

Cependant, la participation des femmes et d'autres groupes marginalisés dans le secteur des technologies se traduit par des solutions plus créatives et offre un plus grand potentiel d'innovations qui répondent aux besoins des femmes et promeuvent l'égalité des sexes.

Malheureusement, les opportunités de la révolution numérique présentent également le risque d'une perpétuation des modèles existants sur le plan de l'inégalité des sexes. Les inégalités croissantes deviennent de plus en plus évidentes dans le cadre des compétences numériques et de l'accès aux technologies, les femmes étant laissées pour compte en raison de cette fracture entre les sexes.

D'où la nécessité de repenser les technologies inclusives et transformatrices et de réinventer une éducation numérique inclusive devient donc cruciale pour un avenir durable.

Ainsi, une approche soucieuse de l'égalité des sexes en matière d'innovation, de technologies et d'éducation numériques pourrait sensibiliser davantage les femmes et les filles à leurs droits et à leur engagement civique.

Les progrès en matière de technologies numériques offrent d'immenses possibilités de relever les défis du développement et de l'aide humanitaire, et d'atteindre les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Enfin, l'égalité des sexes dans la digitalisation renvoie à l'intégration de l'objectif d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques économiques, sociales et environnementales et à la participation équitable de l'ensemble des acteurs aux processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques.

Faisons-en sorte que 2023 fasse la différence pour les femmes et les filles de tous les pays singulièrement celles du Sénégal pour un avenir durable basé sur des technologies transformatrices et de l'éducation numérique sans discrimination de sexes !



II. PRISE EN COMPTE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT



Depuis la conférence de Beijing en 1995, des avancées significatives ont été enregistrées grâce à la mise en place de politiques favorables à la promotion des droits économiques, sociaux et juridiques des femmes et des filles au Sénégal. Aussi, cela s'est-il traduit par l'engagement de notre pays à mettre en place un cadre stratégique pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes à travers la poursuite de l'agenda de développement humain durable.

Ainsi, aujourd'hui, grâce à la vision du PSE pour « un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit », des initiatives ont été prises pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable, (ODD 5) relatif à « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » partout au Sénégal.

La prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre dans le PSE au niveau de l'axe stratégique « Gouvernance, Institutions, paix et sécurité », montre que l'institutionnalisation du genre dans les politiques constitue un levier essentiel pour favoriser

une dynamique de participation effective et équitable des femmes dans le développement économique.

En outre, à travers le PSE, qui constitue le référentiel en matière de politique économique et sociale, le Sénégal a conforté la prise en compte du principe fondamental des ODD, à savoir, « ne laisser personne de côté » dans la mise en œuvre des priorités nationales.

L'évaluation du cadre stratégique du PSE montre une parfaite cohérence des orientations nationales avec les 17 ODD. Ainsi, le PSE couvre près de 89% des cibles de l'ODD 5 et près de 92,9% des indicateurs de l'ODD 5 font l'objet d'un suivi à travers le dispositif de suivi et d'évaluation du PSE. En effet, la réalisation de nouvelles enquêtes³ a permis un meilleur élargissement du périmètre de renseignement des indicateurs des ODD à travers le système statistique national (SSN). Aussi, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Women count », le Gouvernement a-t-il réalisé plusieurs travaux de désagrégation des indicateurs sensibles au genre.

2.1 Suivi dans le cadre de la RAC

Par ailleurs, en matière de suivi-évaluation, le Gouvernement a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi et d'Évaluation (CASE), institué par le décret n°2015-679 du 26 mai 2015, afin d'assurer la cohérence des cadres de suivi du PSE et de fédérer les périmètres de suivi du développement économique et social. Le CASE est le dispositif qui harmonise le suivi des indicateurs prescrits par les Agendas internationaux tels que l'agenda 2030 et l'agenda africain 2063, aux mécanismes nationaux de suivi du PSE.

En ce qui concerne la participation des acteurs au

développement, le Gouvernement, en partenariat avec les organisations de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales, des partenaires financiers, organise chaque année une « **Revue annuelle conjointe (RAC)** ».

Cette revue est un cadre de partage des résultats prioritaires obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PSE et consacre une analyse spécifique aux progrès accomplis relativement aux engagements en faveur de l'Agenda des Nations Unies sur le développement durable, en accentuant sur les questions de genre.

³Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), Enquête intégrée agricole (AGRIS), Enquête régionale intégrée sur l'Emploi et le Secteur informel (ERI-ESI), Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les heures de travail (EERH)



En 2017, le Genre est devenu une des trois thématiques transversales principales retenues chaque année pour apprécier le niveau de promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques. La revue thématique genre constitue une contribution importante du processus de la RAC.

Cependant, les statistiques disponibles sur le genre restent insuffisantes malgré l'intérêt porté sur la question de l'égalité, de l'équité et de l'autonomisation des femmes et des filles. Il est observé un niveau relativement faible de désagrégation des indicateurs, notamment, ceux des ODD, pour lesquels le Sénégal devra améliorer la ventilation par niveau de revenu, sexe, âge, statut migratoire, type de handicap, lieu de résidence, afin que les politiques publiques couvrent l'ensemble des populations.

Par conséquent, la production statistique s'est inscrite

2.2 Disponibilité des données statistiques sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes améliorée

Un des grands enjeux de cette décennie est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD-5). L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la prise en compte de la question du genre dans tous les domaines de la vie. En 2006, l'organisation des Nations unies a défini les statistiques de genre comme le reflet des différences et des inégalités sur la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie. Cette question du genre suscite un intérêt de plus en plus croissant au niveau de la Communauté internationale. Elle est devenue ainsi un enjeu majeur dans tous les pays. Même si le niveau de considération de la question genre diffère d'un pays à l'autre, sa prise en compte dans les politiques et programmes de développement est devenue une priorité.

Les statistiques de genre demeurent donc nécessaires dans les programmes et politiques de suivi des conditions de vie de la femme, de ses rapports avec les hommes, de l'accès et de la gestion des ressources. C'est dans cette logique que l'ONU Femme en 2016 a lancé son programme d'envergure mondiale « Women Count » ou « Les Femmes comptent », qui vise à améliorer la coordination, la production, la diffusion ainsi que l'utilisation des statistiques ventilées par sexe.

Au niveau du Sénégal, le programme est mis en œuvre par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie en collaboration avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, à travers la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre.

dans une dynamique d'élargissement, notamment, en matière de couverture, de désagrégation et de temporalité.

En définitive, il est important de noter les avancées notables réalisées tant au plan de la formulation des politiques publiques, que de leur suivi, en matière de promotion de l'équité et de l'égalité des femmes et des filles au Sénégal. Les efforts seront consolidés afin d'en prendre davantage compte dans le processus de formulation du prochain PAP/PND/PSE (2024–2028).

Aussi, la production de données désagrégées sera-t-elle améliorée par le système statistique national, afin que le Sénégal respecte ses engagements relatifs à la Charte des données inclusives pour le suivi des ODD.

L'objectif global du projet est d'améliorer et d'harmoniser la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques de genre pour l'élaboration de politiques nationales fondées sur des données probantes et la responsabilisation de la GEWE au Sénégal.

Ce programme a permis la réalisation de plusieurs études portant sur la thématique de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la Femme, notamment sur l'emploi du temps, l'accès à l'emploi formel et la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins au PIB.

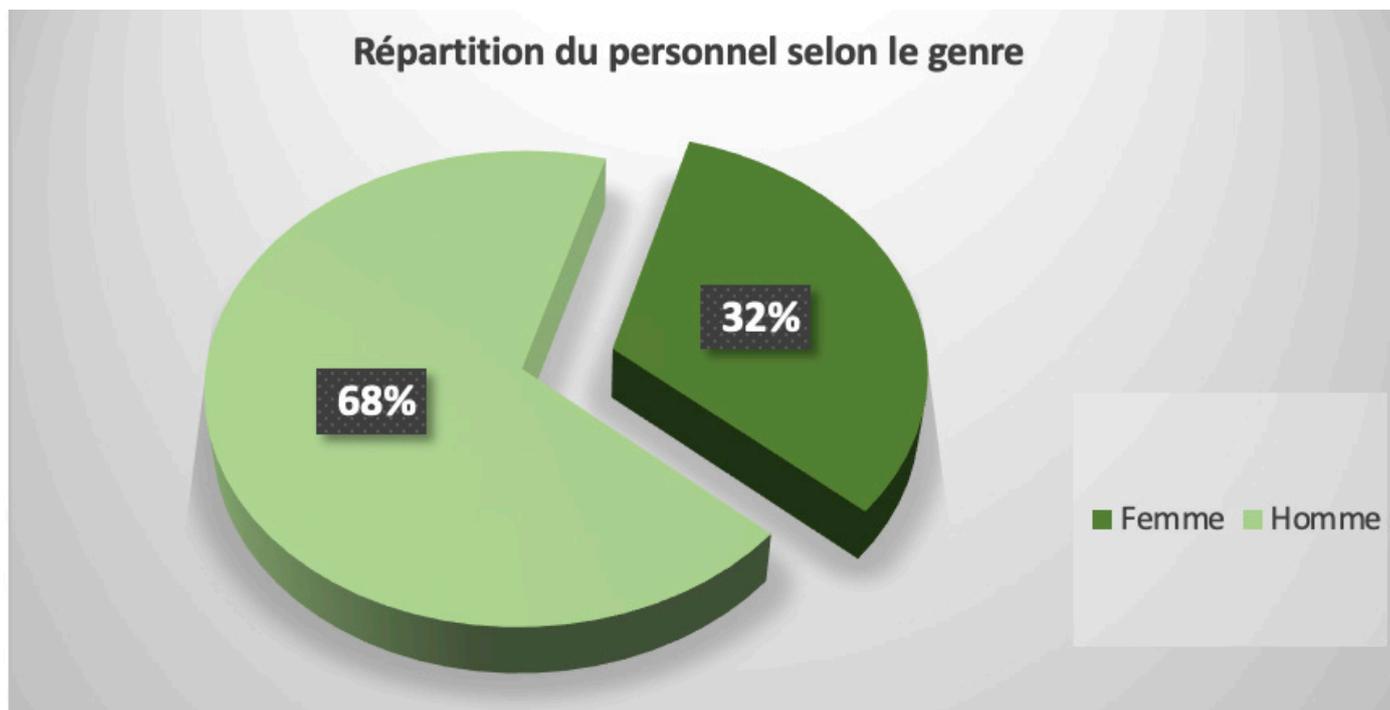




2.2.1 Les femmes en chiffres au sein du MEPC

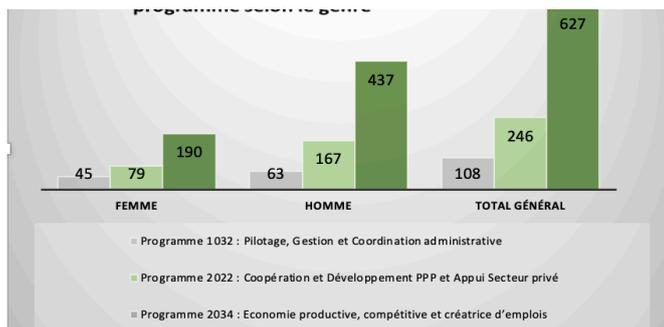
Au sein du MEPC, compte tenu des structures sous tutelle, les femmes sont globalement au nombre de 314 sur un effectif total de 981 agents au 31 Décembre 2022, soit 32% contre 68% pour les hommes.

Graphique 1 : Répartition du personnel selon le genre

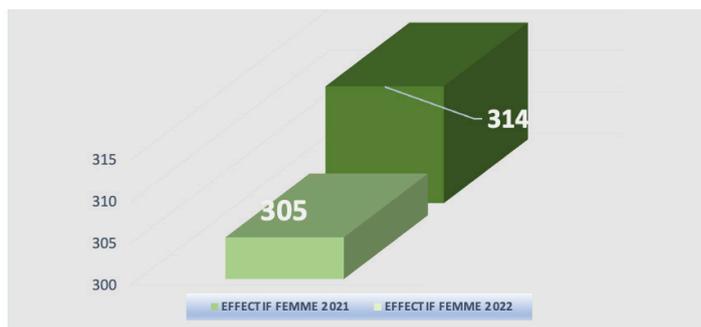




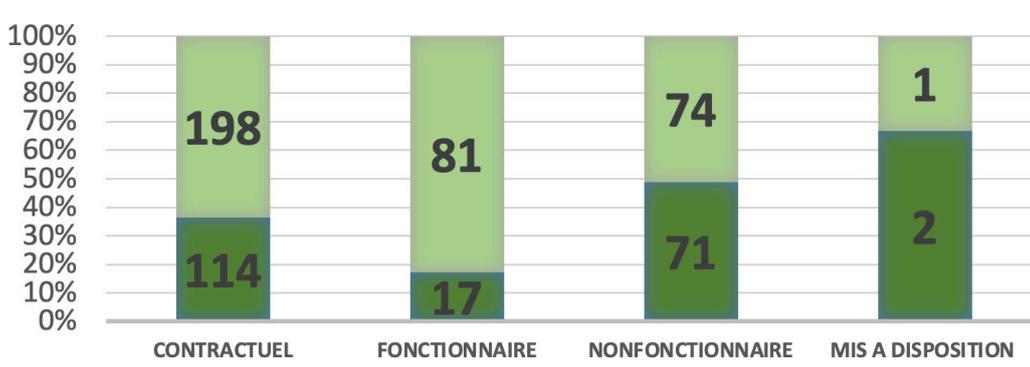
Graphique 2 : Répartition du personnel par programme selon le genre



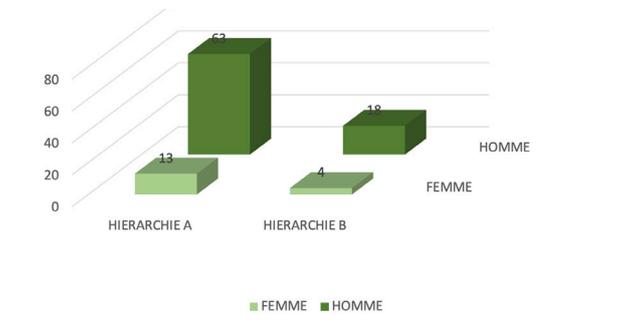
Graphique 3 : Evolution de l'effectif des femmes 2021 à 2022



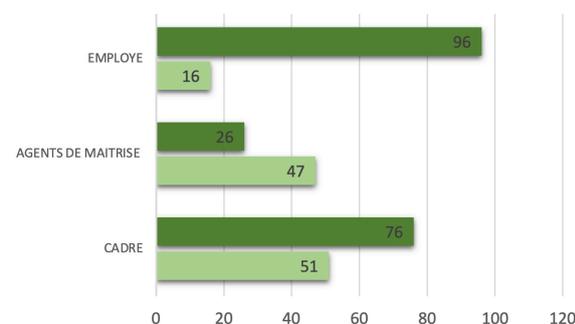
Graphique 4 : Répartition de l'effectif selon le genre et le statut au niveau central



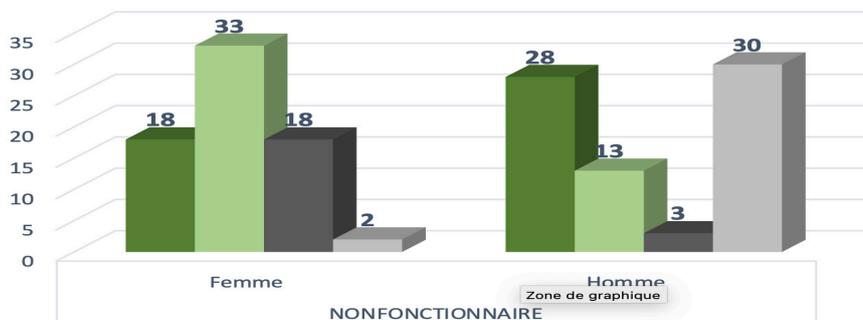
Graphique 5 : Répartition des fonctionnaires selon le genre par hiérarchie/statut



Graphique 6 : Répartition des fonctionnaires selon le genre et la catégorie socio-professionnelle



Graphique 5 : Répartition des agents non fonctionnaire selon le genre et la hiérarchie





2.2.2 Principaux résultats de l'Enquête nationale sur l'Emploi du Temps (ENET)

Les résultats de l'enquête révèlent que les activités productives telles que l'emploi et ses activités connexes occupent plus de quatre sénégalais sur dix (40,4%). Cependant, plus de la moitié des hommes (50,3%) y participent contre trois femmes sur dix (31,2%). En termes de productivité au sens du Système de Comptabilité nationale (SCN), la différence de temps de participation par sexe est nettement observable dans la mesure où les hommes passent, en moyenne, 5,6 heures par jour dans les activités productives tandis que les femmes y accordent 2,6 heures par jour. Par SCN comprenons les activités qui sont incluses dans le calcul de la création de richesses du pays c'est-à-dire le Produit Intérieur Brut (PIB). Cependant, les femmes consacrent en moyenne 4,2 heures aux activités productives hors SCN contre 0,6 heure chez les hommes.

Les résultats selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction révèlent des disparités palpables. En effet, les sénégalais du milieu rural passent 4,4 heures dans les activités productives selon le SCN contre 3,8 heures, en milieu urbain. Par ailleurs, les sénégalais de faible niveau d'instruction (aucun et élémentaire) s'adonnent plus aux activités productives selon le SCN (4,5 heures et 4,6 heures) que ceux de niveau supérieur (3,3 heures).

Les résultats de l'enquête révèlent aussi que les activités non rémunérées constituent les principales occupations des sénégalais dans la mesure où 72% des sénégalais y participent contre 40% pour les activités rémunérées. Dans le contexte sénégalais, les activités non rémunérées sont essentiellement dédiées aux femmes. En effet, la quasi-totalité des femmes, soit 90%, y participent contre 54% chez les hommes. Par contre, les activités rémunérées occupent plus les hommes car 50% s'adonnent à ces activités contre 31% des femmes.

En termes de temps, les Sénégalais passent en moyenne 3,6 heures par jour dans les activités non rémunérées contre 3 heures dans les activités rémunérées. Les femmes consacrent 2,5 fois plus de temps que les hommes aux activités non rémunérées (5 heures contre 2 heures). Les hommes passent 4,2 heures aux activités rémunérées, soit 2 fois plus de temps que les femmes (1,9 heures). Une analyse par groupe d'âge montre que les hommes entre 25 et 54 ans et les femmes entre 35 et 64 ans s'activent le plus dans les activités rémunérées.

Par ailleurs, les individus qui s'y adonnent le moins sont les hommes de 65 ans ou plus et les femmes de moins de 25 ans.

En outre, les femmes participent à 84,6% aux tâches domestiques et à 41,8% aux soins et garde des enfants tandis que les pourcentages de participation des hommes sont respectivement de 31,7% et 4,7%. En termes d'heures, les femmes consacrent 3,7 heures par jour aux activités domestiques. Ce temps est huit fois plus élevé que celui des hommes (27 minutes).

Pour les soins et garde des enfants, les femmes y passent en moyenne 27 minutes, soit neuf fois plus de temps que les hommes qui y consacrent 3 minutes. Les disparités par sexe sont plus visibles en zone rurale qu'en zone urbaine où les femmes passent plus de 7 fois plus de temps que les hommes (246 minutes contre 33 minutes).





Tableau 1 : Principaux résultats de l'étude

INDICATEURS	TAUX DE PARTICIPATION (%)			TEMPS MOYEN (HEURES)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Emploi du temps par type d'activité						
Emploi et activités connexes	50,33	31,22	40,38	3,95	1,60	3,03
Production de biens pour usage final propre	28,54	31,94	30,31	2,00	1,10	1,04
Services domestiques non rémunérés pour le ménage et les membres de la famille	31,67	84,64	59,25	0,50	3,97	2,14
Services de soins non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille	5,89	44,76	26,12	0,08	0,54	0,31
Bénévolat non rémunéré, stage et autre travail non rémunéré	2,58	1,53	2,03	0,10	0,05	0,07
Apprentissage	13,19	7,69	10,33	0,69	0,42	0,67
Socialisation et communication, participation communautaire et pratique religieuse	98,48	95,87	97,12	4,24	3,38	3,81
Culture, loisirs, média de masse et pratiques sportives	90,00	86,86	88,37	2,36	2,00	2,41
Soins personnels et entretien	100	100	100	10,09	10,94	10,52
Au sens du Système de Comptabilité nationale (SCN)*						
Productive SCN	70,11	56,96	63,26	5,63	2,64	4,07
Productive hors SCN	36,89	88,08	63,54	0,62	4,28	2,53
Non productive	100	100	100	17,75	17,08	17,40
Activité rémunérée						
Activité rémunérée	50,33	31,22	40,13	4,22	1,90	3,02
Selon la région						
Dakar	51,47	35,47	43,69	4,78	2,72	3,78
Diourbel	55,08	36,87	44,76	4,58	1,91	3,07
Fatick	43,98	23,52	33,03	3,53	1,29	2,33
Kaffrine	70,61	42,73	56,08	5,49	2,61	3,99
Kaolack	46,83	27,35	35,72	3,57	1,35	2,31
Kédougou	37,20	18,68	27,32	2,28	0,84	1,51
Kolda	27,99	17,46	22,68	2,37	0,87	1,61
Louga	40,33	31,13	35,38	3,41	1,80	2,54
Matam	28,40	16,15	21,52	2,08	0,82	1,38
Saint-Louis	56,26	34,49	44,63	4,63	1,80	3,12
Sédhiou	43,36	16,87	29,61	3,30	0,86	2,03
Tambacounda	42,89	24,20	34,00	3,29	1,26	2,33
Thiès	60,45	35,64	47,34	5,16	2,15	3,57
Ziguinchor	45,65	22,32	34,14	3,55	1,21	2,40



2.3 Etude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins au PIB

L'étude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership des femmes sur l'emploi et la création de richesses au Sénégal a choisi l'année 2017 comme période de référence. Une deuxième étude est en cours de réalisation pour les besoins de mise à jour.

L'objectif est d'orienter les décisions politiques sensibles au genre qui nécessitent la disponibilité des données désagrégées selon le sexe.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Définir l' « entrepreneuriat » pour faciliter sa mesure statistique, eu égard aux différentes sources de données disponibles ?
- Ressortir l'apport économique de l'entrepreneuriat et du leadership des femmes notamment sur l'emploi et la création de richesses au Sénégal et ;
- Cerner les préoccupations des entrepreneures pour une meilleure prise en charge des aspects liés au genre dans les politiques relatives à l'entrepreneuriat.

Relativement à la définition de l'entrepreneuriat, il faut rappeler que les résultats du Recensement général des Entreprises (RGE) de 2016 ont révélé que 31,3% des entreprises individuelles ayant un local aménagé appartiennent à des femmes. Elles s'activent principalement dans les activités d'hôtellerie et restauration (72,8%) et de commerce (38,9%). De plus, les résultats de l'Enquête régionale intégrée sur l'Emploi et le Secteur informel (ERI-ESI, 2017) ont fait ressortir que quatre travailleurs sur dix (42,4%) sont des femmes dans le secteur privé. Hormis ces aspects généraux issus des enquêtes et recensement, les données économiques ne sont pas souvent analysées selon le sexe.

Concernant la contribution des femmes en matière d'entrepreneuriat et de leadership à la création de richesses, les principaux résultats de l'étude ont montré que l'entrepreneuriat et le leadership féminins ont participé à hauteur de 2 681,0 milliards FCFA à la création de valeur ajoutée, soit 22,1% du PIB du Sénégal en 2017.

Dans le secteur formel, les femmes entrepreneures ou gérantes contribuent à la création de la richesse à près de 1 000,5 milliards CFA, soit 24,5% à la valeur ajoutée du secteur formel.

En effet, la répartition des femmes entrepreneures selon les secteurs d'activités révèle qu'elles sont plus actives dans le secteur tertiaire avec une contribution de 79,3% et le secteur secondaire (15,1%).

Les entreprises du secteur primaire contribuent à hauteur de 5,6%.

Près de la moitié des entreprises formelles appartenant à une femme sont dans le commerce (45,4%). Ensuite, viennent les activités financières et d'assurance (14,9%), les activités relatives aux services de la santé humaine et de l'action sociale (10,4%), l'hébergement-restauration (8,5%) et l'enseignement (5,0%).

La construction et les transports sont des activités où l'entrepreneuriat et le leadership féminins sont quasi-inexistants avec respectivement des parts de 0,2% et 0,3%. Par ailleurs, il convient de noter que les entreprises s'activant dans la pêche, l'aquaculture et la pisciculture contribuent à hauteur de 77% à la richesse créée au niveau du secteur primaire ; les autres sous secteurs étant marqués par un faible niveau de formalité. Elles ont un niveau d'études élevé (60,4% ont un niveau supérieur) et sont relativement jeunes (57,1% ont un âge compris entre 35 et 55 ans).

Au niveau du secteur informel où 61,9% des unités de production informelles non agricoles sont détenues par les femmes, elles contribuent à hauteur de 1 222,1 milliards FCFA, soit 45,3% à la valeur ajoutée du secteur informel non agricole.

Le commerce (49,1%) et la fabrication des produits agroalimentaires (23,9%) génèrent l'essentiel de cette valeur ajoutée. En ce qui concerne le secteur informel agricole, les femmes se retrouvent notamment dans la culture de céréales et de légumes ; pratiquent l'élevage de bovins, ovins et caprins, de la pêche artisanale et la cueillette. Leur contribution en termes de valeur ajoutée, est évaluée à 458,4 milliards, soit 27,3% de la richesse du secteur agricole informel au sens large.

Il faut noter que 90,8% de cette richesse est concentrée dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. L'âge moyen de ces dernières est de 42 ans et elles s'activent majoritairement dans le commerce (96,4%). Elles sont généralement sans niveau d'études (63,8%).

La principale difficulté rencontrée par les entrepreneures est liée aux taxes et aux impôts (14,8%). Par ailleurs, des problèmes d'écoulement de la production et d'accès au crédit bancaire ont été signalés avec des proportions respectives de 11,2% et 8,1%.



La corruption est faiblement perçue comme une contrainte par les entrepreneures avec un taux de 2,3%. Quant aux entrepreneures du secteur informel, la préoccupation majeure, en dehors

de la formalisation est l'accès aux financements et le manque d'équipements et de main d'œuvre adéquate.

ACCÈS DIFFÉRENTIEL DES HOMMES ET DES FEMMES À L'EMPLOI FORMEL

Les inégalités d'accès à l'emploi formel entre les hommes et les femmes constituent un frein majeur à l'autonomisation de la femme. Cette problématique constitue aujourd'hui une des priorités des décideurs à travers le cinquième Objectif du Développement durable (ODD5) « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes ».

En Afrique, il existe de grandes disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'emploi. Pour certains pays, même si les femmes peuvent facilement accéder au marché de l'emploi, elles se retrouvent à exercer des emplois précaires ou informels. Les projections faites à partir des données de l'Organisation internationale du Travail (OIT) indique un taux de participation des jeunes au marché du travail africain d'environ 45% chez les femmes et 60% chez les hommes en 2020 en Afrique (PNUD, 2016).

Même si l'indicateur semble évoluer en faveur des femmes depuis 2010, l'écart entre les hommes et les femmes reste cependant élevé. Au Sénégal où plus de la moitié de la population est constituée de femmes, l'accès à un emploi décent pour toutes les catégories de la population sans discrimination de genre demeure une des priorités de l'Etat. En effet, 50,2% de la population sont des femmes (ANSD, Projections démographiques 2019) par ailleurs, le taux de participation au marché de l'emploi est de 71,7% chez les hommes contre 52,9% chez les femmes.

Ainsi, l'importance de l'accès des femmes à l'emploi formel justifie la nécessité d'études statistiques qui pourraient apporter des pistes de solutions. C'est dans ce contexte que cette étude sur l'emploi a été réalisée dans l'objectif de ressortir les déterminants des disparités d'accès à l'emploi formel entre les hommes et les femmes au Sénégal.

Plus spécifiquement, il s'agit d'étudier les différences d'accès à l'emploi formel entre les deux sexes, d'appréhender les facteurs qui influencent l'inégalité d'accès à l'emploi formel pour enfin formuler des recommandations spécifiques permettant d'adresser des pistes de solutions pour réduire les problèmes liés à l'accès égalitaire à l'emploi formel.

L'analyse de l'accès à l'emploi formel laisse voir qu'au Sénégal le marché de l'emploi est largement dominé

par l'informel qui concentre 96,5% des emplois. Par ailleurs, l'emploi formel est plus important chez les hommes avec un taux de 4,8% contre 1,9% pour les femmes. De plus, les hommes sont plus présents que les femmes dans l'emploi formel, soit 76,0% des emplois formels.

Les résultats obtenus montrent aussi que l'accès à l'emploi formel varie selon l'âge, le statut matrimonial et le niveau d'instruction. Le taux d'emploi formel augmente avec le niveau d'instruction quel que soit le sexe. Il passe à moins de 5,0% pour les personnes ayant au plus le niveau secondaire général à plus de 30% pour celles ayant au minimum le DEUG. Cependant, le taux d'emploi formel des hommes est plus important que celui des femmes quel que soit le niveau d'instruction même si pour le niveau DEUG/LICENCE, on observe l'effet inverse.

En outre, l'analyse des résultats montre que l'accès à l'emploi formel augmente avec l'âge jusqu'à 64 ans.

En effet, le taux d'emploi passe de 0,3% pour les personnes de la tranche d'âge 15-24 ans à 5,3% pour celles de 45-64 ans. Cette même tendance est notée quel que soit le sexe de l'individu.

Cependant, contrairement aux hommes, le taux d'accès à l'emploi formel des femmes commence à diminuer à partir de 44 ans.

En plus, les personnes âgées entre 45 et 64 ans occupent la part la plus importante des emplois formels, soit 42%. Enfin, les personnes âgées de moins de 25 ans et de plus de 64 ans ont une part cumulative de 2,82% soit largement en dessous des trois autres catégories.

Par rapport au statut matrimonial, les mariés monogames (6,8%) et polygames (4,3%) ont les taux d'accès à l'emploi formel les plus élevés.

Les célibataires sont ceux qui ont le plus faible taux d'emploi formel (1,6%). La même configuration est notée pour les hommes alors que pour les femmes, le taux d'emploi formel est plus élevé chez les polygames (2,3%).

Par ailleurs, les résultats montrent que plus de 84% des employés du formel sont des personnes mariées.



Concernant la branche d'activité, l'enseignement (32,9%), la finance, l'information et la communication (23,1), l'administration et l'activité des organisations extraterritoriales (23,1%) sont les branches qui ont les taux d'emploi formel les plus élevés. Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les activités de santé, d'administration et d'activité des organisations extraterritoriales, d'enseignement et de santé. Par ailleurs, l'enseignement (29,6%) et l'administration (12,6%) sont les deux branches qui abritent le plus d'emplois formels soit 42,2% du total.

L'accès à l'emploi formel diffère selon le milieu de résidence, le type de famille et le niveau d'instruction du chef de ménage. La région de Dakar a le taux d'emploi formel le plus élevé (5,9%) contre 0,9% pour

le milieu rural. Par ailleurs, les hommes ont plus accès à l'emploi formel quel que soit le milieu de résidence. La région de Dakar concentre plus de la moitié des emplois formels tandis que le milieu rural ne représente que 11,4%.

Par rapport au type de famille, les travailleurs vivant en couple sans enfant ont le taux d'emploi formel le plus important (12,2%). Quel que soit le sexe, ce sont les travailleurs qui sont dans des ménages qui vivent en couples et sans enfant qui ont les taux d'emploi formel les plus élevés. Aussi, l'accès à l'emploi formel augmente avec le niveau d'éducation du chef de ménage.

2.3.1. L'apport de l'économie domestique à la création de richesses au Sénégal

Jusqu'en 2013, la problématique du travail domestique non rémunéré est restée dans l'ombre en termes de recherche. Le rapport que Magdalena SEPULVEDA, rapporteur spécial de l'ONU sur la pauvreté, a présenté en octobre 2013 devant l'Assemblée générale des Nations Unies a déclenché une prise de conscience sur la question. Il établit le lien entre la vulnérabilité des femmes à la pauvreté et la répartition inéquitable du travail familial non rémunéré – non seulement entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes de différentes classes sociales et économiques.

Le rapport identifie également clairement le travail domestique non rémunéré comme un obstacle majeur à l'autonomisation économique des femmes et à l'égalité de genre.

Ainsi, grâce à ce travail de plaidoyer, cette problématique a été reconnue par les Etats membres de l'ONU lors de l'adoption en 2015 de l'agenda 2030

sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) : une cible lui est dédiée dans l'ODD 5 consacré à l'égalité hommes femmes : Cible 5.4 de l'agenda 2030 « Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

Le travail domestique marchand comme non marchand constitue une partie importante du travail au Sénégal, selon l'enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) réalisée par l'ANSD (2016), les activités spéciales de ménages constituent la branche d'activité qui emploie le plus de salariés au Sénégal (12,3%).





2.3.2. Etat des Lieux sur le Travail Domestique non Rémunéré au Sénégal :

Selon les projections 2022 de l'ANSD, la population du Sénégal est estimée à 17 738 795 habitants dont 50,25% de femmes et 49,75% d'hommes. Cette population est caractérisée par sa jeunesse. La moitié de la population est âgée de moins de 20 ans, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 41,68% de la population globale.

Les 65 ans et plus ne représentent que 3,6% de la population. Il en découle un coefficient de dépendance démographique élevé, estimé à 83%. Malgré l'importance numérique des femmes, leur niveau d'activité est de 33,3% contre 69% pour les hommes, dans le même temps, le chômage touche 40,4% de la population féminine et 18% de la population masculine. La participation à l'activité économique mesurée par le taux d'occupation s'élève à 19,9% pour les femmes contre 56,6% pour les hommes.

Ainsi, le taux d'occupation chez les hommes est presque trois fois plus élevé que chez les femmes. Même si le taux d'occupation demeure faible, il est important de remarquer que dans toutes les sociétés, les femmes sont le plus souvent occupées à faire des travaux domestiques. Ces différentes activités domestiques encore appelées « production des ménages » ne sont pas considérées comme une activité économique qui génère des revenus et insuffisamment pris en compte dans les comptes nationaux.

Valorisation du temps domestique

Les résultats de l'étude sur « les travaux domestiques non rémunérés et non pris en compte dans les comptes nationaux au Sénégal » montrent que la production moyenne varie selon l'âge.

En effet, de 0 à 5 ans cette production est quasi nulle quel que soit le sexe et commence à croître à partir de 5 ans (Figure 3). Chez les femmes, cette production s'accroît jusqu'à atteindre son maximum vers l'âge de 33 ans avant de décroître progressivement jusqu'à 80 ans. Il faut noter que cette production est supérieure à 500 000 FCFA entre 23 ans et 40 ans.

Cependant chez les hommes, cette production qui débute à partir 5 ans peut aller jusqu'à environ 80 000 FCFA pour les âges autour de 40 ans.

La consommation moyenne suit les mêmes tendances quel que soit le sexe avec quelques disparités chez les moins de 5 ans et chez les plus de 63 ans.

Il faut noter que chez les enfants de moins de 1 an, les garçons peuvent coûter plus de 510 000 FCFA contre 480 000 FCFA chez les filles. Ce coût va baisser progressivement jusqu'à 10 ans pour se stabiliser autour de 100 000 FCFA jusqu'à l'âge de 50 ans.

Quel que soit le sexe, on note une tendance haussière du coût moyen à partir de 49 ans avec un pic de 290 000 FCFA chez les femmes aux âges de 75 ans.



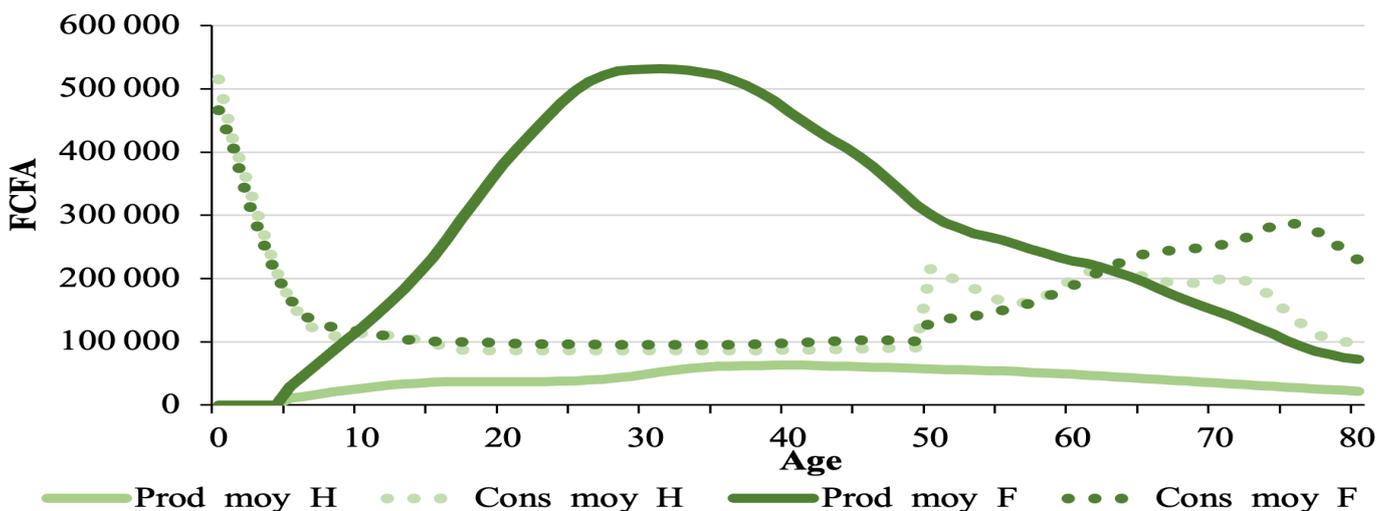
Pour les hommes, on connaît une tendance haussière de 49 ans à 69 ans avec un maximum de 210 000 FCFA autour de 52 ans.

Cependant, ce coût baisse à partir de 64 ans et va tendre vers 100 000 FCA.

Ainsi chez les seniors, les femmes consomment en moyenne jusqu'à 290 000 FCFA chez les 75 ans contre 14 0000 FCFA environ chez les hommes.

Par ailleurs, les femmes dégagent un surplus de production entre les âges 12 ans et 63 ans pouvant coûter en moyenne plus de 500000 FCFA contrairement aux hommes qui enregistrent un déficit durant tout le cycle de vie. Il faut noter également que chez les femmes on note un déficit chez les moins de 12 ans et chez les 64 ans et plus.

Graphique 8 : Valorisation du temps domestique : Production et consommation moyenne annuelle



Source : CREG/ONDDs

Valorisation du temps domestique : Production et consommation agrégée

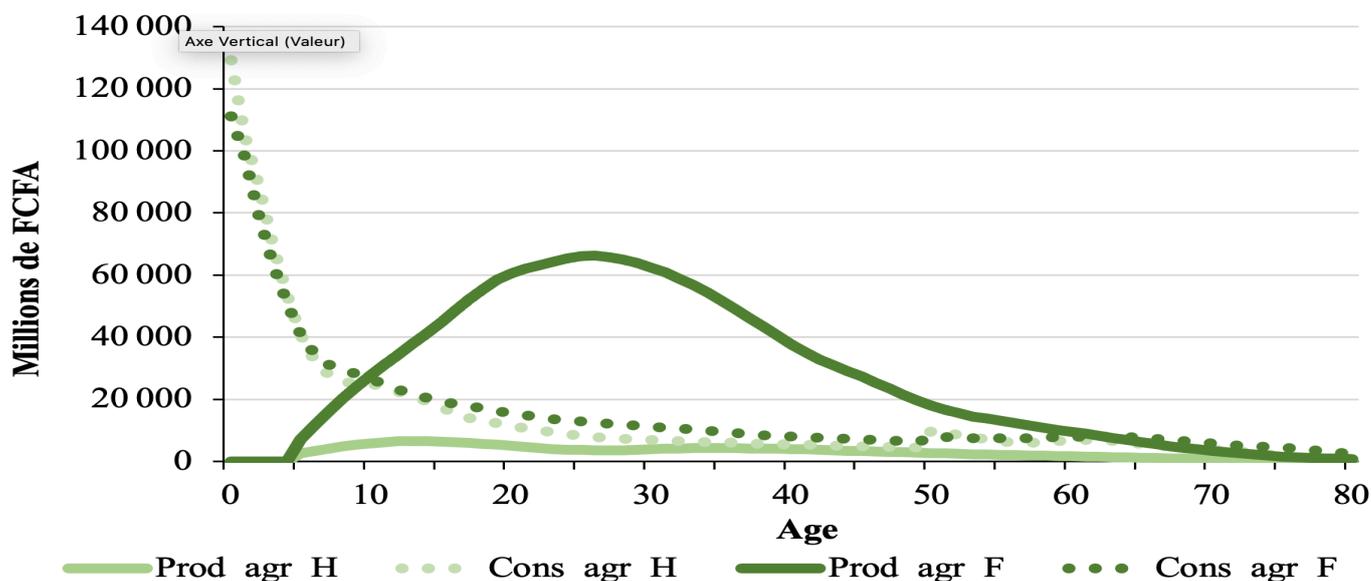
En étudiant la production et la consommation agrégée, on peut noter que la production agrégée des femmes est trop importante et peut coûter jusqu'à plus de 60 milliards de FCFA entre les âges 20 ans et 33 ans (Figure 4). Chez les moins de 1 an, on constate que les garçons sont plus coûteux que les filles. En effet,

ces garçons coûtent environ 130 milliards contre 100 milliards chez les petites filles. De 10 ans à 26 ans, le surplus produit par les femmes est croissant, il va de 23 milliards à 66 milliards de FCFA. En revanche de 27 ans à 60 ans, le surplus décroît jusqu'à 10 milliards.





Graphique 9 : Valorisation du temps domestique : Production et consommation agrégée



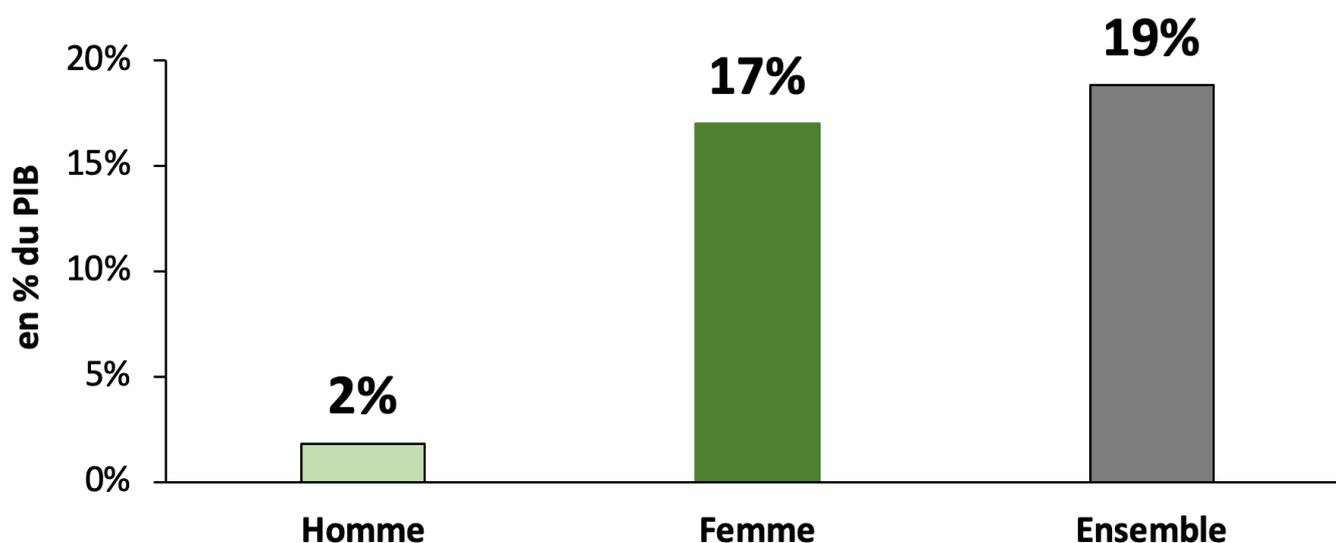
Source : CREG/ONDDs

Valorisation de la production domestique en % du PIB

Les résultats de ce graphique montrent que la production domestique en 2018 représente 19% du PIB, ce qui correspond à 2417 milliards (cf. tableau 1 en annexe). Cette production est principalement tirée par celle des femmes qui y participent jusqu'à

17% contre 2% pour les hommes (Graphique 5). Ce grand écart est dû à la forte production et à la faible consommation du temps de travail domestique des femmes contrairement aux hommes.

Graphique 10 : Valorisation de la production domestique en % du PIB



Source : CREG/ONDDs



2.3.3 Valorisation de la Production domestique en % du PIB, par activité et par sexe

En désagrégant le PIB selon l'activité domestique, nous constatons que ce sont les travaux ménagers qui participent pour 9,3% suivis des soins aux personnes (7,4%). Ensuite, il est suivi par le shopping (1,2%) puis la recherche de l'eau (0,6%) et enfin la recherche de bois (0,4%). Il faut noter également quel que soit le secteur d'activité, ce sont les femmes qui contribuent le plus. Par exemple, concernant les travaux ménagers, les femmes contribuent à hauteur de 8,6% contre 0,7% chez les hommes, et pour ce qui est des soins aux personnes, on attribue 6,4% aux femmes contre 0,7% pour les hommes (Figure 6).

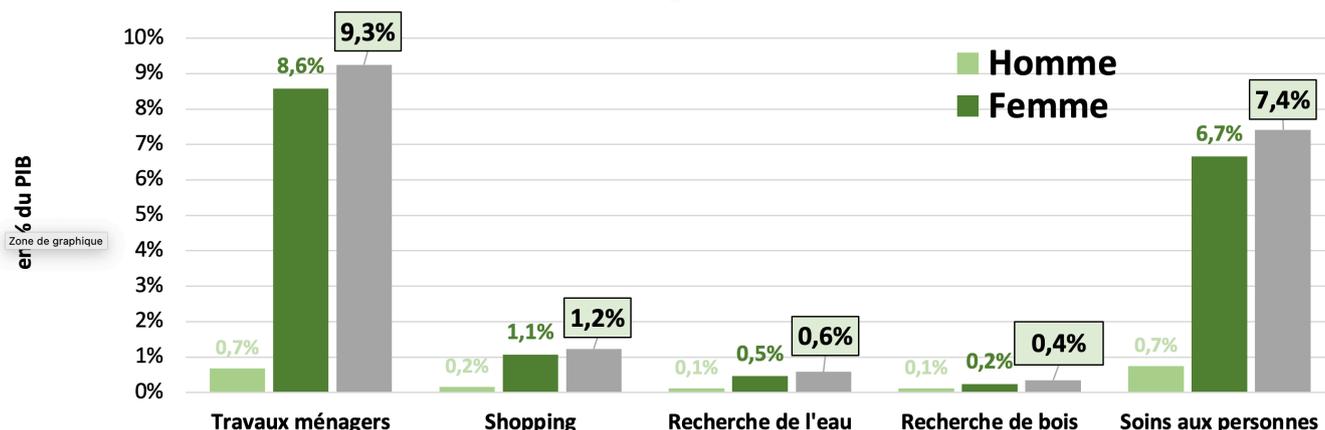
Si on considère l'évolution de la valorisation du temps domestique entre 2011 et 2018,

on note que la production rapportée au PIB est passée de 30% en 2011 à 19% en 2018, ce qui peut attester de l'impact positif des politiques d'autonomisation de la femme au Sénégal. Cependant, il faut noter que par secteur d'activité la disparité entre les sexes est plus prononcée en 2018 par rapport à 2011.

En effet, en 2011, pour les travaux ménagers, les femmes contribuaient à hauteur de 4% du PIB contre 2% pour les hommes. Alors qu'en 2018 pour cette même activité, les femmes ont engrangé 9% contre 1% pour les hommes. Il en est de même pour les soins aux personnes car en 2011, on note 4,7% pour les femmes contre 2% pour les hommes. Tandis qu'en 2018, on attribue 6,4% aux femmes contre 0,7% pour les hommes. Ceci pourrait être expliqué par la nucléarisation des familles dans lesquelles les femmes effectuent plus de travaux domestiques.



Graphique 11 : Valorisation de la Production domestique en % du PIB, par activité et par sexe



Source : CREG/ONDDs

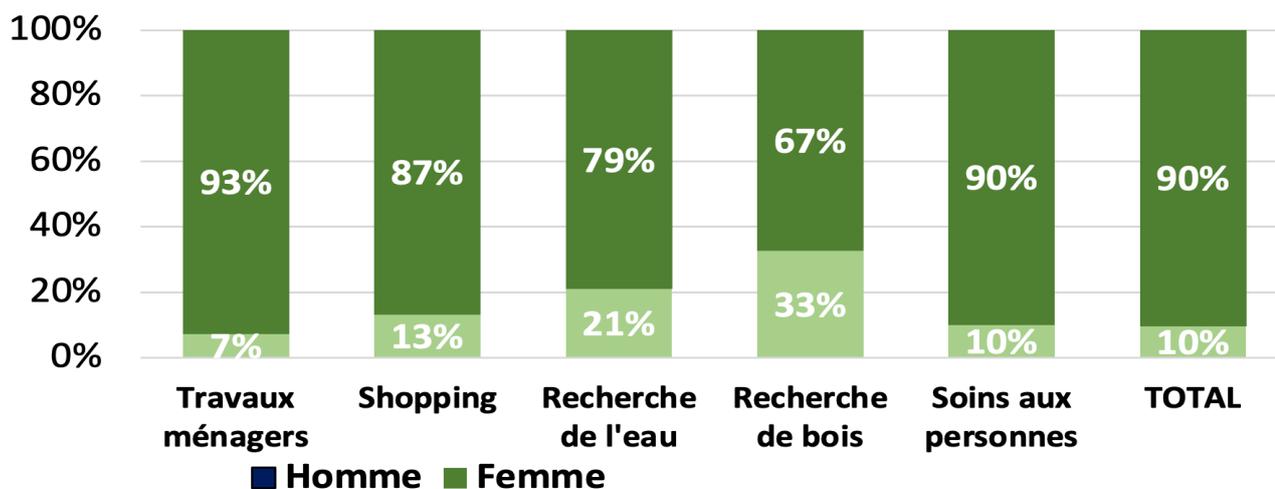
Part des hommes et des femmes dans la valeur monétaire de production domestique

Si on désagrège la part de la valeur monétaire de la production selon le sexe, on note que les femmes contribuent jusqu'à 90% contre 10% chez les hommes. Ces proportions sont surtout tirées par les travaux ménagers avec 93% chez les femmes et 7% chez les hommes. Il en est de même pour les activités du « care ».

Il faut noter que c'est au niveau de la recherche de bois (33%) et de l'eau (21%) où les hommes font un « petit effort » (Figure 5).



Graphique 12 : Part des hommes et des femmes dans la valeur monétaire de production domestique



Source : CREG/ONDDs

L'autonomisation économique des femmes, la réalisation de leur droit au travail et le respect de leurs droits dans le cadre professionnel font partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au Sénégal, les femmes assurent une part disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés et se trouvent généralement exclues du calcul du produit intérieur brut (PIB).

La production des travaux ménagers non rémunérés est évaluée à 1 101,08 de milliards (dont 97% pour les femmes) en 2018, soit 9,3% du PIB. Globalement, les résultats ont montré que les hommes restent dépendants des femmes sur tout le cycle de leur vie en ce qui concerne le travail domestique au Sénégal. Les femmes produisent 10 fois plus de temps de travaux domestiques que les hommes. Ce qui pourrait constituer un frein pour les femmes car plus elles sont absorbées par les tâches domestiques moins elles sont présentes sur le marché du travail. Les résultats de l'étude sur le « Travail Domestique au Sénégal », réalisée par le Centre de recherche en économie et finance appliquée de Thiès (CREFAT) révèlent que le travail domestique non rémunéré pourrait contribuer à hauteur de 30% du PIB du Sénégal s'il était pris en compte dans les comptes nationaux.

Cependant, grâce aux nombreux efforts consentis par le Sénégal en termes de stratégies, lois, mécanismes en faveur de l'autonomisation des femmes, ce pourcentage est passé de 30% en 2011 à 18% en 2018 ce bond de 12 points dénote que la réalisation de l'autonomisation économique des femmes devient une réalité dans notre pays.

Pour rester sur cette dynamique, il est essentiel de :

- Intégrer systématiquement la valeur des travaux ménagers non rémunérés dans le calcul du PIB ;
- Assurer une meilleure répartition des tâches ménagères pour réduire certaines inégalités et favoriser l'autonomisation des femmes ;
- mettre à profit les innovations technologiques afin de renforcer encore l'accès des femmes aux services financiers et aux outils informatiques ;
- Renforcer l'éducation, la formation et l'acquisition de compétences pour permettre aux femmes d'explorer de nouvelles possibilités dans un monde du travail en mutation.





2.4 Financements, projets et programmes du FONSIS et du FONGIP pour l'autonomisation des femmes

2.4.1 Financements, projets et programme du FONSIS

Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), mis en place depuis juillet 2013 participe à la promotion de l'équité et l'égalité de genre dans les décisions d'investissement. La performance est encouragée et reconnue, avec une approche zéro tolérance vis-à-vis de la discrimination conformément à la Constitution sénégalaise. En cohérence avec sa stratégie, le FONSIS a formalisé sa vision sur le Genre par l'adoption d'une Politique et a choisi de suivre l'évolution de ses actions, que ce soit en son sein, comme vis-à-vis de ses partenaires externes, notamment lors de ses investissements.

Cette politique a pour objectif de contribuer à l'égalité des opportunités, des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes qui le composent. Sur le plan de l'attribution des financements, les critères relevant de la pertinence du projet et sa conformité à la doctrine d'investissement sont pris en compte. Toutefois, il a renforcé son activité de fonds afin d'intégrer davantage la dimension genre avec la mise en place de deux fonds, mettant l'accent sur des critères liés au renforcement du pouvoir économique des femmes.

Oyass Capital : C'est un fonds dédié au financement de Petites et moyennes entreprises (PME). Une quote-part de 33% du fonds est dédiée aux PME détenues et/ou dirigées par des femmes. Il a été mis en place avec la banque Allemande de développement (KfW) et la Banque Mondiale.

WE! Fund : C'est un fonds dédié au financement de projets ayant un impact positif sur le pouvoir

économique des femmes créé avec l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF). La phase 2 du projet a vu l'obtention d'un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le WE! Fund cible des projets qui ont un fort impact socioéconomique sur les femmes ou qui contribuent au renforcement de leur pouvoir économique. Ces projets induisent une plus grande contribution des femmes à l'économie nationale à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et la hausse de leur pouvoir d'achat.

Le WE! Fund a démarré ses activités opérationnelles en juin 2020. Au terme de la phase d'investissement du pilote d'un milliard de FCFA, le WE! Fund a investi dans 3 PME, dont 2 dirigées et appartenant à des femmes et a créé ou maintenu 202 emplois avec un taux de féminisation de 66%.

Il est à noter que 100% des fonds de la phase pilote sont investis dans le secteur de l'agroalimentaire, ce qui contribue fortement à l'atteinte de la souveraineté alimentaire du Plan Sénégal Émergent. Les PME concernées sont :

- **Patria Mburu:** société spécialisée dans la boulangerie et pâtisserie à base de céréales locales.
- **SECAS la Vivrière:** société spécialisée dans la transformation de céréales couscous, araw etc.



- **Dialibatou café Touba: société spécialisée dans la torréfaction de café en sachets et en capsules.**

En perspective, face à la réussite de la phase pilote du WE! Fund, le FONSIS souhaite amorcer la deuxième phase à travers la mobilisation de ressources financières à hauteur de 10 milliards de FCFA.

C'est dans ce contexte que la BAD a décidé d'accompagner le WE! Fund à hauteur de 6,2 milliards

de FCFA dans le cadre de son Programme d'Appui à l'Accélération industrielle, à la Compétitivité et à l'Emploi (PAAICE).

En outre, le WE! Fund devra lever auprès du secteur privé 3,8 milliards de FCFA complémentaires pour atteindre les objectifs de mobilisation de ressources de la phase 2. Le ticket d'investissement pour la phase 2 sera compris entre 100 et 500 millions de FCFA.

2.4.2 Financements, projets et programme du FONGIP

Le Fonds de garantie des investissements prioritaires (**FONGIP**) est également un instrument de soutien à la politique du gouvernement du Sénégal en matière d'accès au financement et permet de promouvoir la compétitivité des PME en mobilisant des ressources financières publiques et privées. Il permet aussi de lutter contre les inégalités fondées sur le genre qui peuvent être appréciées à plusieurs niveaux, telles que :

- **l'accompagnement des femmes à travers la garantie ;**
- **le refinancement et/ou la bonification des taux d'intérêt.**

S'agissant de la garantie bancaire, le FONGIP a accompagné 683 entreprises appartenant ou dirigées par des femmes pour un volume de financement mobilisé à hauteur de 5,122 milliards de FCFA avec un volume de garanties accordées à hauteur de 2,068 milliards de FCFA. Cet accompagnement a permis de créer 2212 emplois. A titre d'illustration, le FONGIP a financé des entreprises comme :

- **WIN INDUSTRIES (O'ROYAL)** : une entreprise qui évolue dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires.

Elle a bénéficié d'un financement de 55 millions de FCFA, dont 33 millions de FCFA de garantie, ce qui a permis de créer 100 emplois ;

- **DIANGUINA INDUSTRIES SERVICES ET COMMERCE (DISC)** : une SARL qui s'active dans la production de sacs/sachets en papier, de gobelets et d'assemblage de production de lampes LED. Elle a été accompagnée à travers un financement de 77 millions de FCFA dont 46,2 millions de FCFA de garantie, permettant de créer 15 emplois

- **NUMERIC PRINT GRAPH RESTRUCTURE**: qui évolue dans l'impression numérique. Elle a bénéficié d'un accompagnement du FONGIP à travers un financement de 300 millions de FCFA dont 150 millions de FCFA de garantie, ce qui a permis de créer 25 emplois.

En termes de financement du secteur de la microfinance, le **FONGIP** a accompagné 3 433 femmes pour un montant de 1,899 milliards de FCFA. A titre illustratif, le FONGIP a financé à travers le **CREDIT MUTUEL DU SENEGAL (CMS)** :

✘ Le Réseau des Femmes Agricultrices Nord (REFAN), sous la direction de Madame Korcka DIAW qui a bénéficié d'un montant de 164,9 millions de FCFA, avec 2 048 femmes;

✘ Le programme **XEYU NDAW YI** qui a bénéficié d'une Garantie d'un milliard de FCFA pour un crédit estimé à 1,9 milliard de FCFA dont 60% (1,14 milliard FCFA) octroyé aux femmes ;

✘ Le programme **YOKKUTE JIGEEN NI** qui vise à accélérer et optimiser les interventions financières en faveur des femmes et des jeunes filles au niveau national. La phase pilote a démarré dans la région de Dakar avec une intervention du **FONGIP** dans les départements de PIKINE et GUEDEAWAYE pour une enveloppe de 500 millions de FCFA.

En somme, une discrimination positive est notée à l'endroit des femmes dans l'octroi de garantie pour les projets en cours au FONGIP à travers : (i) le projet Emplois Transformation Économique et Relance (**ETER**) où 30% des financements sont exclusivement dédiés aux femmes ;

(ii) le Projet d'Appui à l'Accélération industrielle, à la Compétitivité et à l'Emploi (**PAAICE**) où 30% des financements sont destinés aux femmes avec un penchant pour les primo-entrepreneurs.

Ce qui peut favoriser l'accès au financement des jeunes filles et (iii) le programme FOGALOG qui prévoit d'augmenter à 60% au lieu de 50% l'accompagnement des femmes à revenus irréguliers.

Ce qui permettra d'encourager l'accès au logement des femmes.

Les projets **ETER** et **PACE** entrent dans le cadre du Programme d'Accélération de la Compétitivité et de la Création d'Emplois (**PACE**).



Ce programme a été conçu par le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, dans la dynamique des efforts de l'État du Sénégal pour repositionner l'économie nationale dans la trajectoire de croissance. Il a été également conçu pour soutenir la mise en œuvre du PACE, la Banque mondiale a décidé de financer le projet Emploi Transformation Économique et Relance (ETER) pour maximiser l'impact sur la transformation économique en vue de la création d'emplois.

Le FONGIP est identifié comme un des acteurs essentiels du mécanisme pour mettre en œuvre la composante « Accès au financement » de ce programme. En ce sens, il est chargé de fournir des garanties de crédit aux systèmes financiers décentralisés et aux banques pour favoriser l'accès au financement des Entreprises.

Il est à noter que 30% des financements sont exclusivement destinés aux femmes.

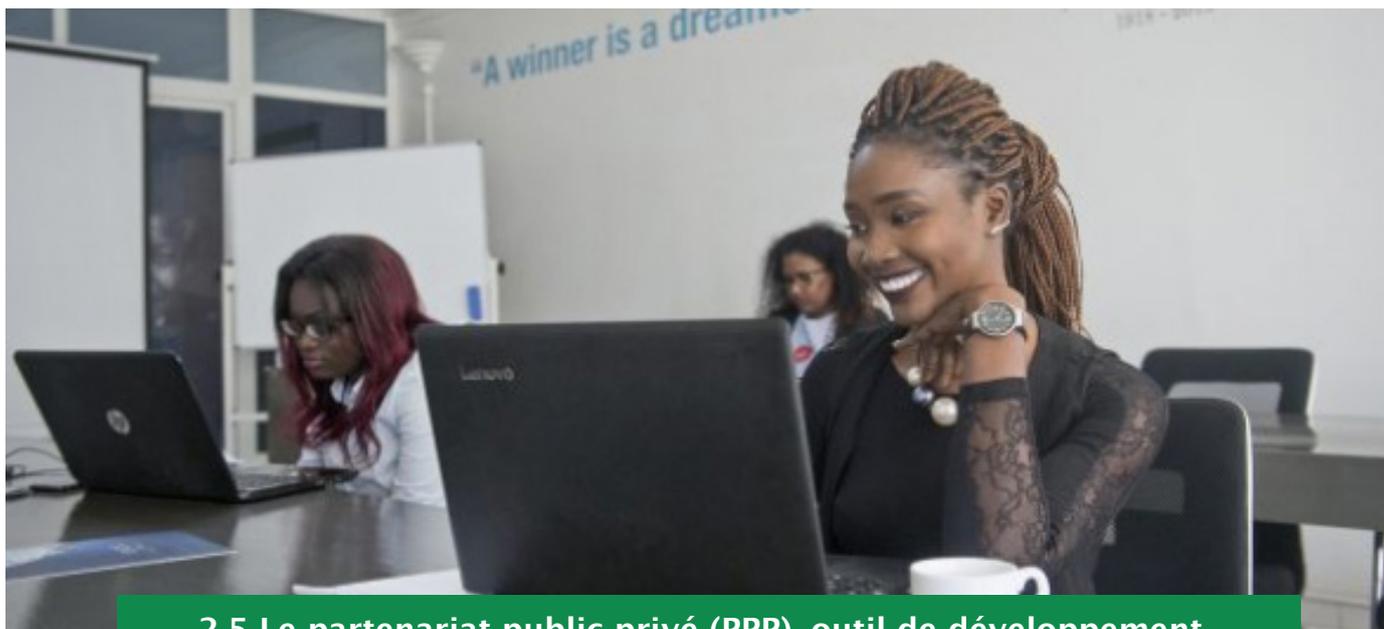
Ainsi, il doit mettre en place trois guichets, à savoir :

(i) un guichet de garantie des banques, (ii) un guichet de garantie des SFD et (iii) un guichet de garantie des crédits à l'export..

Depuis le démarrage du programme, beaucoup de femmes ont obtenu des garanties de financement. On pourra citer;

- **Nombre de Comités de Garantie organisés : 5**
- **Montant des Crédits : 7 688 589 355 FCFA ;**
- **Dont crédits aux femmes : 271 150 000 FCFA**
- **Pourcentage : 3,5%**
- **Montant de la garantie : 3 806 308 013 FCFA**
- **Effet de levier : 2,08**
- **Nombre d'emplois : 4 683**





2.5 Le partenariat public privé (PPP), outil de développement inclusif pour les femmes

Le Sénégal s'est doté d'un nouveau cadre juridique et institutionnel des PPP à travers l'adoption de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 et de son décret d'application n°2021-1443. Cette réforme s'inscrit dans le sillage du Plan d'Actions Ajusté et Accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Emergent dont l'objectif est de remettre l'économie dans sa trajectoire initiale de croissance endogène qui devrait être soutenue par un secteur privé fort.

Le Sénégal a conçu sa stratégie de développement des PPP sur des piliers majeurs parmi lesquels figure la promotion du secteur privé national. A ce titre, le nouveau cadre des PPP a aménagé des dispositifs spécifiques de promotion du secteur privé national tels que :

La réservation des projets de partenariat public-privé dont la valeur globale estimée hors taxes est inférieure à 5 milliards de FCFA ;

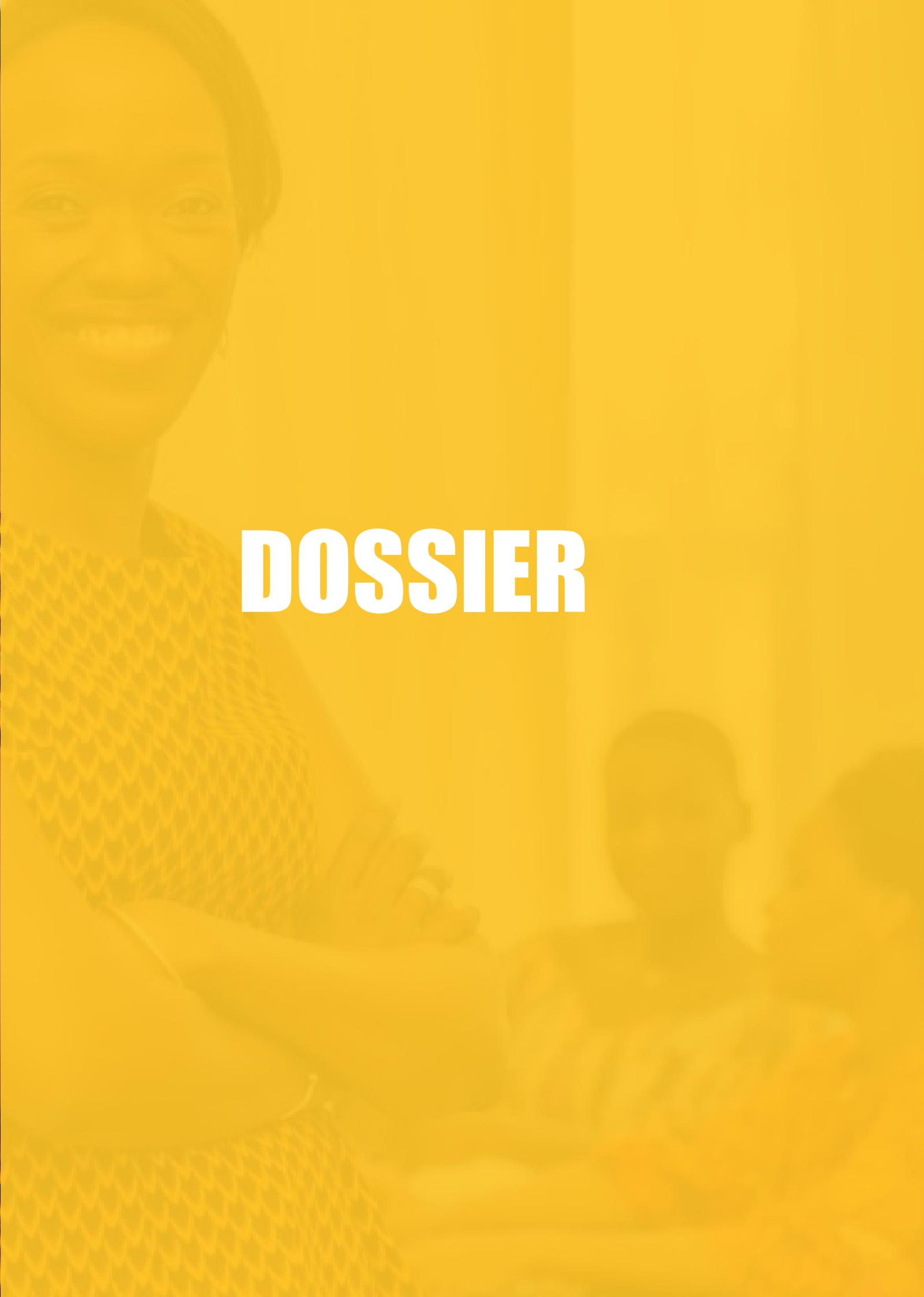
La réservation d'une part minimale de 33% dans l'actionnariat des sociétés de projets mises en place dans le cadre des projets de partenariat public-privé ; la réservation des opérations de sous-traitance des projets de partenariat public-privé. En sus de ces incitations listées ci-dessus auxquelles peuvent prétendre les opératrices économiques sénégalaises, d'autres avantages relatifs au contenu local leur sont spécialement dédiés par la Loi PPP. Il s'agit notamment :

D'une marge de préférence de 2% accordée à toute entreprise, ou tout candidat soumissionnaire à un projet PPP dont l'actionnariat est détenu à cinquante pour cent (50%) ou plus par des femmes ou des jeunes ressortissant de l'espace UEMOA ;

Des autorités contractantes qui peuvent inclure dans les critères d'attribution du contrat de PPP, des exigences liées à la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment l'emploi des jeunes et des femmes.

Placée sous l'autorité du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, l'Unité Nationale d'Appui aux PPP (UNAPPP) est l'organe expert chargé d'assister les autorités contractantes porteuses de projets de PPP. Ainsi, elle fournit l'appui et l'assistance techniques nécessaires à la prise en compte des aspects de contenu local dans le cadre de la préparation et le lancement des projets de partenariat public-privé.





DOSSIER



L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE AU SÉNÉGAL (EWA)

L'Initiative EWA (Empowering Women in Agriculture) au Sénégal trouve son origine dans les conclusions et recommandations de la Conférence des 3F (Food-alimentation, Fuel-énergie, Finance) organisée par la Fondation Femmes Africa Solidarité (FAS) en décembre 2011 à Dakar, dans le sillage des crises énergétique, alimentaire, financière et économique des années 2007-2009.

Elle a été lancée en partenariat avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le CEPOD en assurait le bras technique au Sénégal en collaboration avec les représentants de l'administration publique, de la société civile et des partenaires techniques et financiers qui ont en charge des domaines et enjeux liés à la femme et à l'agriculture au sens large en 2017.

L'objectif de ce Programme au Sénégal est de contribuer à la modernisation de l'agriculture et de la vie en milieu rural dans le cadre du PSE, avec la femme (jeune, adulte ou du troisième âge), comme agent de changement. Cet objectif général s'intègre dans la vision du PSE.

Celle de l'Initiative EWA qui appelle l'ensemble des Etats et gouvernements du Continent africain à « autonomiser les femmes dans l'agriculture africaine pour des moyens de subsistance viables et la sécurité alimentaire et leur permettre de devenir des agents économiques actifs dans la transformation de l'agriculture et le développement durable en Afrique ».

De manière spécifique, il s'agira de :

- contribuer à travers ses activités, à l'atteinte des objectifs du PSE dans l'agriculture et dans le monde rural ;
- participer à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre comme option stratégique d'accélération du processus d'émergence et de développement au Sénégal ;
- faire de l'action collective des femmes, le socle de base de la modernisation des institutions sociales de gestion des ressources naturelles, de la viabilité de l'agriculture et du développement durable ;
- faciliter l'accès des femmes rurales à des marchés viables avec des biens et services présentant la qualité et la compétitivité requises ;
- prendre en considération en parfaite cohérence les dimensions genre, énergie, sécurité alimentaire, changement climatique etc.

En référence aux piliers du PDDAA, quatre (4) types de produits ont été identifiés en référence à deux (2) impacts à long terme : (i) l'accroissement des opportunités, des revenus et de l'accès au marché des femmes dans l'agriculture et (ii) l'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes dans l'agriculture.

Pour assurer l'accès à chaque produit, des exemples d'activités sont proposés sur la base des meilleures pratiques de soutien au développement rural.

Les résultats attendus proposés sont :

- **Résultat 1** : Chaînes de valeur améliorées et accès aux marchés élargi pour des revenus accrus pour les femmes dans l'agriculture ;

- **Résultat 2** : Travail des femmes dans l'agriculture mieux valorisé ;

- **Résultat 3** : Accès des femmes dans l'agriculture, aux services financiers et aux activités génératrices de revenus, élargi ;

- **Résultat 4** : Opportunités d'alphabétisation, de qualification et de leadership des femmes dans l'agriculture, renforcées.

Dans le but de faire un état des lieux de la situation actuelle de ses résultats de manière générale, à partir des politiques, projets et programmes nationaux au Sénégal, on peut recourir aux résultats du Programme d'Urgence de Développement Communautaires PUDC, le programme le plus comparable à EWA et d'autres.

Parallèlement, la mise en œuvre du programme EWA donnerait des résultats au-delà de ceux du PUDC dont un de ses objectifs qui consiste à favoriser le développement d'activités en milieu rural et améliorer l'accès des populations aux infrastructures socioéconomiques aboutit aux effets suivants :

- Un meilleur accès des populations aux infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural, dans la zone d'intervention du projet

- Un meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs de la zone d'intervention du programme.



Tableau 2: Quelques résultats du PUDC au Sénégal en 2022 relatifs aux femmes

Indicateurs d'effets	Valeur de référence	Valeur la plus récente	Cible finale	Progrès vers la réalisation de la cible (%)
Meilleur accès des populations aux infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural, dans la zone d'intervention du projet				
Nombre de femmes ayant accès à l'eau et à l'assainissement	0	100 000	408 000	24,5%
Nombre de femmes ayant accès à l'électricité	0	45 000	153 000	29,4%
Meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs de la zone d'intervention du programme				
Nombre d'emplois directs Créés ou consolidés pour les femmes	0	1 200	1 800	66,8%
Nombre emplois indirects créés pour les femmes	0	5 000	9 000	55,6%

Source : Banque Africaine de Développement, RAPPORT SUR L'ETAT D'EXECUTION ET SUR LES RESULTATS (EER) du PUDC en Novembre 2022

Comme autres résultats issus d'autres projets et programmes, on peut citer les bénéficiaires des services de l'ADEPME dont 40% sont des entrepreneures femmes et/ou chefs d'entreprise, ce qui montre qu'il y a des efforts à faire pour le respect de l'égalité et de l'équité de genre.

En outre, le gouvernement a engagé des réformes majeures pour le renforcement des institutions, l'amélioration du climat des affaires, la lutte contre les inégalités liées au genre et l'attractivité des territoires de l'axe 3 du PSE « **gouvernance, institutions, paix et sécurité** ».

Tableau 3: Principaux indicateurs sur l'autonomisation des femmes

Indicateurs	2019	2020		Taux de Réalisation	Écart
		Prévu	Réalisé		2020 / 2019
Participation des femmes à la vie économique (en %)	47%	52,6%			
Nombre de femmes bénéficiaires de financement	5 978	7 500	3 554	47,4%	-0,4054
Nombre de projets financés	954	890	1 654	> 100%	73,4%

Source : Revue MFFGPE, 2021

En 2020, il était prévu d'enrôler un effectif de 74 627 apprenants dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), mais seulement 18 230 adultes ont été enregistrés, soit un gap de 56 397. Les apprenants sont majoritairement des femmes (17 715 femmes contre 515 hommes). (RAC 2021).



Tableau 4: Situation de certains indicateurs selon le sexe en 2020

Secteur	Indicateur	Hommes (Garçons)	Femmes (Filles)
Agriculture	Répartition des chefs de ménage agricole selon le sexe	88,6%	11,4%
Agriculture	Répartition des parcelles emblavées selon le sexe de l'exploitant	81%	19%
Agriculture	Superficie moyenne des parcelles emblavées par ménage selon le sexe du chef (en ha)	4%	1,7%
Agriculture	Proportion des parcelles en propriété avec document selon le sexe du responsable	4,3%	3,9%
Agriculture	Proportion de parcelles emblavées avec des semences certifiées, selon le sexe de l'exploitant	14,9%	10,6%
Emploi	Taux de chômage (15 ans et plus)	9,3%	26,3%
Emploi	Taux d'activité	67,6%	48,6%
Emploi	Taux d'emploi	56,2%	31,1%
Emploi	Proportion de personnes ayant connu des changements dans leur activité en raison de la COVID-19	70%	63,6%
Microfinance	Nombre de sociétaires des SFD	1 706 055	1 357 767
Microfinance	Encours des dépôts (en millions de FCFA)	207 603,9	104 140,4
Microfinance	Encours des crédits (en millions de FCFA)	298 603,1	96 549,3
Microfinance	Taux de crédits en souffrance octroyés par les SFD	5,9%	4,4%
Éducation et Formation	Taux brut de préscolarisation	16,1%	18,5%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au primaire	79,2%	93%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au moyen	46%	55,6%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au secondaire	30,8%	35,1%
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au primaire	55%	69,5%
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au moyen	32,6%	40,8%
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au secondaire	27,4%	28,6%
Éducation et Formation	Proportion d'élèves inscrits dans les séries scientifiques au secondaire	28,2%	25,6%
Éducation et Formation	Part des filles dans la FPT	48,7%	51,3%
Éducation et Formation	Taux de réussite au BAC technique	43,5%	56,5%
Éducation et Formation	Indice de parité au supérieur		0,8
Gouvernance politique et administrative	Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national et les administrations locales (collectivités territoriales)	57%	43%
Gouvernance politique et administrative	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale	56,7%	43,3%
Gouvernance politique et administrative	Proportion de femmes dans le commandement territorial	93,5%	6,5%

Source : ANSD-2021



III. IMPORTANCE DU NUMÉRIQUE SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES TRANSFORMATRICES DE PRODUITS LOCAUX.

Le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, accorde une importance capitale à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En effet, pour un développement durable, il est vital que les femmes et les filles participent pleinement et en toute égalité dans le processus de création de richesses et dans la prise de décision dans tous les domaines. Au Sénégal, les femmes représentent 50,2% de la population selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Conscient que les femmes sont incontestablement une force active pour un développement économique durable, le Gouvernement du Sénégal à travers le Plan Sénégal Emergent a intégré dès la phase de formulation, la dimension genre dans toutes les politiques et programmes, en particulier dans le numérique pour favoriser l'autonomisation des femmes transformatrices des produits locaux.

Les femmes et les filles dans la plupart des pays en développement luttent pour avoir un accès au numérique et elles manquent parfois de compétences pour utiliser ces nouvelles technologies au regard de leur niveau d'éducation. Cette situation explique en partie les disparités salariales déjà importantes et l'iniquité dans la création de nouvelles opportunités.

Le renforcement du numérique permet de donner aux femmes les outils pouvant contribuer au développement de leurs business grâce à la digitalisation et à la création des réseaux d'entrepreneures qui pourront s'entre-aider et inspirer de nouvelles vocations. Le numérique permet également de favoriser progressivement l'amélioration des politiques et des droits au profit

des femmes.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal, en collaboration avec les partenaires au développement dans la mise en œuvre de la Stratégie Sénégal Numérique (SN2025) qui s'appuie sur les orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE), ambitionne de maintenir sa position de hub du numérique en Afrique de l'ouest et de fixer une contribution du numérique à hauteur de 10% du PIB. Le Sénégal a également levé les contraintes à travers le déploiement des ressources financières au profit des femmes transformatrices. Des actions ont aussi été menées pour encourager les femmes à poursuivre le processus par un système d'éducation à une véritable culture numérique, tout en promouvant les filières de l'innovation technologique.

Ainsi, le développement des services de télécommunication notamment l'internet mobile et la couverture réseau au niveau national favorisent considérablement l'expansion de l'économie numérique, notamment le commerce en ligne, les services de transfert d'argent et tout autre service possible grâce à la digitalisation.

De nombreuses femmes transformatrices et distributrices de produits locaux ont connu des réussites au Sénégal.

Cependant, il faut noter qu'une bonne partie des femmes s'active dans le secteur informel. Ces femmes ont plus que jamais besoin de l'appui de l'Etat pour développer voire moderniser leurs activités.



À cet égard, l'Etat doit mener des actions pour favoriser la transition de ces actrices de l'informel vers le formel à travers notamment une forte sensibilisation les conduisant à comprendre les avantages liés au secteur formel. Au plan juridique, elles ont besoin

d'un accompagnement pour mieux comprendre les droits et obligations liés à l'entrepreneuriat.

3.1 L'Intelligence économique pour la réduction des inégalités numériques de genre



Le numérique comme outil d'émancipation est un des moyens essentiels pour accompagner la construction de l'égalité hommes-femmes, même si la situation économique et sociale des femmes reste dépendante de beaucoup de facteurs autres que le digital, notamment en ce qui concerne l'autonomisation.

À cet effet, si l'enjeu est l'accès des femmes aux métiers du numérique (développeuses, codeuses, chief digital officer) dans certains pays, la sensibilisation et l'incitation par les nouveaux médias sont plus à encourager, dans d'autres. La diffusion d'un contenu intelligent peut changer les mentalités.

Dans le contexte actuel de mondialisation, le secteur des nouvelles technologies est l'un des plus convoités. La fulgurance des algorithmes (développés en grande majorité par les hommes) et leur immixtion dans les routines appellent à la mixité des métiers du numérique par la formation de femmes développeuses. D'ailleurs au début de l'ère informatique, ce sont les femmes qui étaient les plus significatives à travailler dans ce secteur. En effet, les premières codeuses et développeuses, à l'exemple de Margaret Hamilton et de Grace Hopper, ont été les précurseurs d'un milieu professionnel aujourd'hui masculin par excellence.

De ce point de vue, l'intelligence économique, l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution de l'information utile aux acteurs économiques, est un outil qui pourrait faciliter la résorption des inégalités, notamment dans le domaine du numérique.

Les mêmes constats que dans les secteurs traditionnels sont répertoriés dans le digital, à savoir une faible représentation féminine dans les instances dirigeantes, un écart de salaire important ou encore un cantonnement des femmes dans des métiers digitaux subalternes. Néanmoins, l'ère de la digitalisation par son immédiateté, sa force de diffusion, sa capacité de renouvellement peut tout changer. Promouvoir de la mixité dans l'entrepreneuriat numérique, c'est inciter les femmes à assurer leur avenir économique et leur visibilité aux côtés des hommes.

Ces trois piliers peuvent aider à renforcer les actions offensives et défensives adaptées aux stratégies de digitalisation favorables au genre. Il s'agit, sur la base de la créativité, la collaboration, la compassion, la communication et l'esprit critique, propres à la démarche de la discipline, de favoriser la digitalisation des activités des femmes en anticipant sur la situation des marchés et l'évolution de la concurrence, mais aussi en détectant et évaluant les menaces, les opportunités de l'environnement numérique contemporain.

Au demeurant, les femmes doivent, par une démarche innovante, davantage s'appropriier le numérique pour un monde digitalisé non sexiste, garant d'un développement inclusif et durable.



3.2 Diagnostic de l'égalité des sexes dans l'accès et l'utilisation des TIC

L'Afrique au Sud du Sahara a la croissance la plus rapide en termes de connexion à l'internet, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 4,6% et 167 millions d'utilisateurs supplémentaires attendus en 2025. Toutefois, l'Afrique au Sud du Sahara présente également l'un des écarts les plus importants au monde entre les sexes en matière de téléphonie mobile.

Le taux de pénétration d'Internet en 2019 est de 33,8% pour les hommes et de 22,6% pour les femmes. L'écart entre les sexes dans l'utilisation d'Internet est passé de 20,7% en 2013 et de 27% en 2019.

L'écart en matière de possession de téléphone portable a baissé d'un point de pourcentage en 2019 par rapport à 2018, c'est-à-dire sur un an.

Le Sénégal présente le pourcentage d'écart le plus faible avec des taux intermédiaires de pénétration du téléphone portable. S'agissant de l'utilisation d'Internet mobile, les performances du Sénégal sont intermédiaires pour les niveaux atteints pour les hommes et les femmes et pour le pourcentage d'écart entre les sexes.

Tableau 4: Ecart entre les sexes dans la possession de téléphone portable et le nombre d'utilisateurs d'internet mobile au Sénégal et dans les pays choisis en 2020

Pays	Possession téléphone portable (%)			Utilisateurs d'Internet mobile (%)		
	Femmes	Hommes	Ecart	Femmes	Hommes	Ecart
Algérie	86	92	6	55	68	19
Kenya	86	91	5	32	49	34
Mozambique	46	56	17	17	27	39
Nigéria	83	89	7	38	54	29
Sénégal	71	73	4	37	46	19
Afrique du Sud	83	89	7	58	67	13
Ouganda	69	84	17	13	24	48

Source : Rapport 2020 indicateurs de base de données mondiales des TIC de l'UIT.

NB : Ecart (%) = (%hommes - % femmes) / (%hommes)

Le Rapport de la FAO⁴ a identifié sept facteurs clefs de réussite pour l'autonomisation des femmes rurales par le biais des TIC. Ils consistent à :

1. adapter le contenu afin qu'il soit significatif pour les femmes, en répondant mieux aux différents besoins d'informations des femmes rurales ;
2. créer un environnement sécurisé permettant aux femmes rurales de partager et d'apprendre, notamment à travers l'alphabétisation numérique ;
3. tenir de la différence entre les sexes, et entre les populations urbaines et rurales ;
4. fournir aux femmes rurales un accès aux TIC et les outils pour partager à travers la promotion de la connectivité dans les zones défavorisées ;

5. construire des partenariats combinant les technologies et les stratégies dans le sens de réaliser la parité femmes-hommes et de répondre aux besoins locaux et augmenter les rendements et les revenus agricoles ;

6. fournir des approches mixtes combinant la radio et le téléphone et plus adaptés aux différents utilisateurs (hommes-femmes) et contextes (urbains ou ruraux) ;

7. garantir la durabilité en visant à la fois les femmes, les hommes et la communauté.

⁴FAO (2021) : « le développement du numérique visant la parité femmes-hommes. Une composante essentielle des interventions face à la COVID-19 en Afrique » ; Accra <https://doc.org/10.4060/cb505> fr. L'écart numérique entre les sexes en Afrique



3.3 Les technologies numériques pour la création d'emplois de qualité

Le rapport⁵ de la Banque mondiale publié en 2021 et intitulé «Sénégal numérique et croissance inclusive: une transformation technologique pour plus d'emplois de qualité présente des données plus récentes sur les entreprises et les ménages qui adoptent et utilisent les technologies numériques.

Il rend compte des résultats d'une enquête sur la gamme de technologies utilisées par les entreprises pour des tâches spécifiques comme la gestion des stocks en fonction des ventes ou la préparation des terres agricoles. L'enquête enregistre aussi le type de technologie le plus utilisée pour chaque type de tâche.

Les données font apparaître un lien étroit entre l'utilisation des technologies et un niveau de ventes élevé, et la création d'emplois de qualité.

Dans les zones où l'internet mobile est disponible, le niveau de consommation des ménages augmente de 14%, et l'extrême pauvreté diminue de 10%.

Les entreprises dotées de meilleures technologies augmentent leur productivité, créent plus d'emplois, et embauchent davantage d'employés non qualifiés.

L'utilisation de technologies plus avancées, comme une application logicielle au lieu de tenir ses comptes et de gérer ses stocks sur papier, génère en moyenne une augmentation de 14% du nombre d'employés.

Pour les microentreprises informelles, la différence se fait dans l'utilisation de technologies numériques spécifiques telles qu'une solution de vente pour le contrôle de gestion et la planification, en plus de l'accès à l'électricité et au crédit.

L'enquête montre qu'au Sénégal, les petites, moyennes et grandes entreprises qui cherchent à moderniser les technologies qu'elles utilisent sont confrontées à trois principaux obstacles : (i) des contraintes financières, qui les empêchent d'acheter les équipements numériques ;

(ii) le manque de compétences et de capacités techniques; (iii) le manque de demande, du fait du manque d'information, et une offre technologique ne répondant pas aux besoins et au niveau de compétences des utilisateurs.

Le rapport identifie trois domaines où les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour aider les entreprises à créer davantage d'emplois de qualité.

Les politiques favorisant la mise à niveau des compétences et des technologies à travers l'accès

à l'information et l'assistance technique peuvent aider les entreprises à adopter des technologies et à développer leurs capacités.

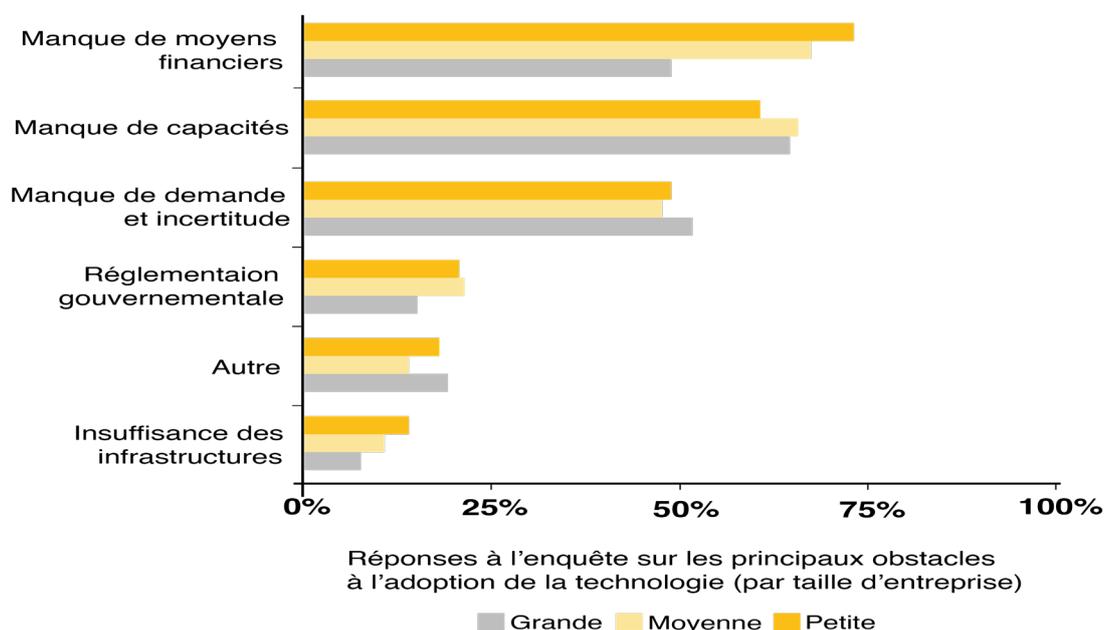
D'après les employés interrogés, l'utilisation de technologies adaptées à leur niveau de compétence leur permet d'apprendre tout en travaillant, d'améliorer leurs compétences et d'augmenter leurs revenus.



⁵Marao Cruz, Mark A. Dutz et Carlos Rodriguez- Castelan (2021) : « Sénégal numérique et Croissance inclusive. Une transformation technologique pour plus d'emplois de qualité », Groupe de la Banque



Graphique 13 : Obstacles à l'adoption de technologies plus sophistiquées par les entreprises au Sénégal



Les réformes de l'environnement des affaires pour promouvoir l'accès aux débouchés et améliorer les conditions des travailleurs à faible revenu peuvent rendre accessibles des applications en langue locale ou utiliser la reconnaissance vocale, pour permettre aux travailleurs illettrés de les utiliser.

De nouveaux mécanismes de financement utilise les technologies numériques pour favoriser l'octroi de crédit pour de plus petits montants, sans les lourdes exigences de garanties traditionnelles. De tels financements peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement des ventes, mais aussi dans la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Les résultats de l'enquête ont été exploités pendant la phase d'identification et de préparation du "Programme pour l'emploi, la transformation économique et la relance au Sénégal (ETER) négocié avec la Banque mondiale pour renforcer le Programme

d'Urgence pour l'Insertion socio-économique et l'Emploi des Jeunes."

Le programme soutiendra à la fois les petites entreprises informelles et les PME plus formelles à travers des canaux dédiés tels que le système de garantie partielle de crédit (par le biais du FONGIP), l'accès au financement à long terme (par le biais du FONSI) et les subventions de contrepartie pour l'adoption de technologies et l'amélioration de la productivité (par le biais de l'ADEPME).

Il s'agira aussi de renforcer la compétitivité au niveau des chaînes de valeur (dirigées par le ministère de l'économie, du plan et de la coopération), incluant tous les types et toutes les tailles d'entreprises participant aux chaînes de valeur.





3.4. Promotion de l'égalité des sexes par les TIC

Cette contribution fait le point sur l'égalité Un partenariat a été noué entre la Délégation à l'Entrepreneuriat rapide pour les femmes et les jeunes (DER/FJ) et le PNUD pour soutenir la Promotion

de l'entrepreneuriat digital chez les jeunes et les femmes et faciliter leur accès aux solutions digitales.



Ce partenariat a permis la mise en place d'un fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat numérique d'un montant de 259 690 000 FCFA dont une contribution de 100 000 000 FCFA de la DER/FJ et de 159 690 000 FCFA du PNUD.

d'incubation d'un parcours d'incubation couplé au financement de leurs activités d'entrepreneuriat basées sur l'exploitation de potentialités économiques de leurs communes.

Les Sur 120 jeunes présélectionnés, 60 ordinateurs ont été mis à leur disposition. Trois espaces



Quelques exemples de réussite



3.5 Quelques exemples de réussite



Bitilokho Ndiaye – JIGGEN CI TIC

Bitilokho Ndiaye est la créatrice de l'Association sénégalaise Jiggen ci TIC, une communauté qui réunit plus de 2000 membres. Elle a pour vocation de promouvoir l'engagement des jeunes filles dans les filières de la technologie. Depuis Janvier 2020, elle est directrice de la promotion de l'économie numérique et du partenariat du Sénégal.

Titulaire d'une maîtrise en sociologie obtenue en 2003 à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal, d'un master international en administration des affaires obtenu en 2009 à l'Institut supérieur de management de Dakar et d'un master professionnel en régulation numérique en 2020 à l'École supérieure multinationale des télécommunications de Dakar, Bitilokho Ndiaye a longtemps œuvré dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Sénégal, surtout dans le volet genre.

Elle reste convaincue qu'une forte présence des femmes qui représentent 51% de la population, dans le numérique est indispensable à la croissance économique au Sénégal.

Elle estime qu'une meilleure utilisation de l'Internet comme un outil, aura une incidence économique », notamment pour une grande partie de femmes dans le secteur de l'artisanat qui produisent de la valeur dans le Sénégal des contrées éloignées de Dakar. Le numérique serait un moyen efficace de leur permettre de toucher plus de clients, et ainsi d'augmenter leurs chiffres d'affaires, ce qui aurait un impact dans l'économie globale ».

Aujourd'hui encore au Sénégal, les femmes demeurent sous-représentées dans l'économie numérique.

D'autre part, le rapport annuel de Partech Africa démontre même que les startups créées par des femmes ne représentent que 17% des transactions totales. Grâce aux nombreuses initiatives encourageant les femmes à étudier les métiers de l'innovation technologique, l'entrepreneuriat féminin a de beaux jours devant lui.

Entre 2007 et 2009, elle a été la Directrice de la Communication au sein du Ministère de l'Information et des Relations avec les Institutions.

Depuis 2013, Bitilokho Ndiaye pilote un projet appelé « genre et TIC » dont l'objectif est de « réduire la facture numérique du genre, d'intégrer le genre dans les programmes du secteur TIC et de renforcer la présence des femmes dans les postes de responsabilité ».



Sylvie SAGHO,
SENAR, les Délices de Lysa

Spécialisée dans la transformation d'arachides, de cajou et de maïs en snacks, cette PME sénégalaise vend aujourd'hui environ 3 tonnes d'arachides et 2,5 tonnes de noix de cajou par mois dans les grandes surfaces, hôtels et aéroports du pays.

À ce jour, cette entrepreneure a remporté plusieurs prix, dont notamment le trophée Entrepreneuriat au Féminin, pour avoir recruté 90% de femmes au sein de son entreprise.



Mme Dicko SY –
Co-fondatrice et Directrice Générale de Dictaf Corporation

Marquant ses débuts en entrepreneuriat par la mise en place d'une exploitation agricole au nord du Sénégal, un champs-école pour l'expérimentation, la production et un cadre pour l'initiation des jeunes à l'agriculture, Dicko Sy est devenue la Cofondatrice de DICTAF CORPORATION dont la mission est la sensibilisation des jeunes et des femmes à l'agriculture, le renforcement de capacités des producteurs locaux pour faciliter l'accès aux grands marchés avec des produits compétitifs grâce à l'Agri-Tech (digital).

DICTAF fait de la technologie son alliée qui lui permet de proposer des solutions m-agri (digitales) qui aideront à améliorer la productivité des agriculteurs et proposer des solutions adaptées aux réalités et conditions des zones rurales africaines.

Dicko SY a conduit DICTAF-Corp dans plusieurs grands projets en partenariat avec diverses Institutions et ONG telles ONU-FEMMES, ICCO CORPORATON, AMBASSADE DE FRANCE, GIZ, GROUPE ORANGE, SONATEL, AMBASSADE DES ETATS UNIS, EMPIRE DES ENFANTS, DER, UGB, UVS etc...

Son engagement et sa détermination lui ont values plusieurs distinctions à savoir :

- **Le prix de l'entrepreneuriat numérique féminin de la SONATEL : Linguère Digital Challenge ;**
- **lauréate du programme Sénégalais de l'Entrepreneuriat des jeunes PSEJ ;**
- **lauréate du programme International de l'entrepreneuriat Africain (Fondation Tony Elumelu) ;**
- **lauréate des « 100 most positive in spiring young of the year » ; etc...**



Fatou Sall Ndiaye,
Modernisation de la production de la Pâte d'arachide (MMPA)

Consciente du potentiel que représentent les produits locaux de son pays, elle s'est donnée comme objectif de les faire valoir à l'étranger. Elle décide donc de choisir le secteur de l'agrobusiness pour se lancer dans l'entrepreneuriat, à travers son projet MMPA MMPA – Modernisation de la production de la Pâte d'arachide.

Sa mission est de mettre en valeur les produits locaux en produisant de la pâte d'arachide, du café et autres produits typiques du Sénégal. Après avoir mécanisé et modernisé la production locale de pâte d'arachide, celle-ci se retrouve ensuite exportée à l'étranger. De par ce mécanisme, elle assure une création d'emploi dans sa région natale, la région de Diourbel.

Elle est également fondatrice et présidente de Women Africa Business, une organisation œuvrant pour la contribution des femmes sénégalaises à la croissance économique. Le projet de cette organisation est conjointement lié aux convictions de Fatou, soit d'utiliser les ressources locales pour la création d'emploi.

Cette association fondée en 2014 s'est donné comme mot d'ordre de permettre aux femmes d'acquérir des compétences leur permettant ensuite d'accéder à des emplois porteurs, et de rejoindre ainsi la dynamique économique du pays.



Fatoumatou BA –
Fondatrice de jango

L'autonomisation des femmes est depuis longtemps le cheval de bataille de Fatoumata. Sa passion pour la technologie et ce désir de participer à l'émancipation de la femme sénégalaise sont parties intégrantes de son parcours.

Entrepreneure en technologies et investisseuse en capital-risque, elle a l'ambition de participer à l'émergence d'une tech africaine puissante et diversifiée, et faire avancer le développement par la technologie en Afrique. Mais son ambition ne s'arrête pas là. En effet, elle s'investit également pour l'entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes.

En 2018, elle crée Jango, une start-up pour faciliter le quotidien des PME et des consommateurs africains à travers la tech. Jango investit dans des acteurs panafricains de la technologie, qui proposent des retombées avec un impact social inclusif. Avec Jango, Fatoumata Ba souhaite également répondre à la problématique de l'entrepreneuriat féminin en souhaitant investir jusqu'à 50% des fonds dans les femmes entrepreneuses. A travers son engagement et son investissement pour faire vivre ses convictions, elle dispose aujourd'hui de plusieurs distinctions, dont le prix des « Young Global Leader » auprès du Forum Economique Mondial.



Awa KABA –
Cheffe d'Entreprise le Sooretul

Titulaire d'un diplôme d'ingénieure en informatique à l'École Supérieure Polytechnique de Dakar, Awa Kaba est entrepreneure et consultante en IT appliqué à l'Agro-business. Elle a complété ses études avec une formation en Entrepreneurship à l'Université de l'IOWA aux États-Unis. Awa est aussi co-fondatrice et Directrice de SOORETUL.

Une plateforme créée il y a 5 ans pour valoriser les produits locaux tout en leur offrant une plus grande visibilité et en les rendant accessibles à tous. SOORETUL est la première et l'unique plateforme en ligne qui propose à sa clientèle uniquement des

produits sénégalais issus de la production et de la transformation des entrepreneurs locaux.

Partant du constat qu'au Sénégal, les structures de transformation des produits agricoles disposent de peu de moyens pour commercialiser leurs produits sur le marché local et international, et les foires sont malheureusement les seules occasions de vente à très grande échelle. Sooretul vient résoudre ce problème en donnant une grande visibilité aux produits locaux et un guichet permanent pour des commandes à grande échelle, tout en faisant la promotion de la femme dans l'agro-business.

Leur défi est de permettre au secteur de l'agriculture de mieux se développer grâce aux technologies de l'information et de la communication. Sooretul, veut dire « Ce n'est plus trop loin » en wolof. Autrement dit, les produits agricoles seront désormais à portée de main. Malgré le succès, l'initiative reste fragile.

Les difficultés d'accès aux financements qui touchent les startups n'épargnent pas celles dirigées par des femmes.

De plus, le faible taux de bancarisation n'aide pas, pour le moment, au développement de l'activité. Sooretul a été primé par le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), qui a été créé auprès de l'Autorité de régulations des télécommunications et des postes (ARTP).



Siny SAMBA –
Cheffe d'Entreprise le Lionceau

Ingénieure en Agroalimentaire, Siny a toujours été attirée par le secteur de l'alimentation dès son plus jeune âge. Après avoir intégré l'école d'ingénieur en agroalimentaire de Montpellier SupAgro, elle

décroche un emploi chez le leader de l'alimentation infantile en France.

Cette expérience lui permet alors de développer une expertise dans le domaine de la nutrition infantile.

Afin de contribuer au développement de son pays et de toucher directement les enfants au Sénégal, elle décide de concrétiser sa passion et de monter son entreprise au Sénégal dans l'alimentation infantile.

« LE LIONCEAU » : une entreprise qui vise à améliorer l'état nutritionnel des enfants en bas-âge à travers des produits naturels, de haute qualité nutritionnelle ; tout en renforçant la chaîne de valeur alimentaire locale en collaborant avec les producteurs du terroir. Convaincue que la santé passe par l'alimentation, Siny est une ambassadrice des 1000 premiers jours de l'enfant et mène des campagnes de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle.



Korko DIAW –
Présidente du Réseau des femmes agricultrices du Nord (REFAN)

Korka Diaw, Présidente du Réseau des Femmes Agricultrices du Nord (REFAN), s'est fait aujourd'hui une place non moins importante dans le cercle restreint des grands producteurs de la vallée avec l'appui du gouvernement par de nombreux aménagements pour équiper les producteurs. Le Réseau des Femmes Agricultrices du Nord (REFAN) qu'elle préside est une association de femmes et de Groupements de Promotion Féminine (GPF) ayant des activités agricoles et para-agricoles, d'élevage,

de commerce, de transformation, de couture, de teinture, d'artisanat, entre autres.

REFAN regroupe 16.000 membres sur toute la vallée du Fleuve Sénégal.

En véritable productrice elle dispose aujourd'hui de plusieurs hectares de terre, d'un important parc de matériels agricoles et d'une rizerie moderne installée à Richard Toll. De plusieurs milliers de tonnes de riz blanc par année sont produits, transformés et écoulés sur le marché national. En véritable chef d'entreprise, elle a créé une soixantaine (60) d'emplois directs et plus d'une centaine de journaliers.

Son courage et sa ténacité lui ont permis d'avoir plusieurs distinctions dont :

- **Le 6ème rang du Grand prix du chef de l'Etat pour la promotion de la femme, Edition 2008 ;**
- **Le meilleur groupement féminin de Dagana dans le secteur agricole, édition 2011 et 2012 ;**
- **Primée lors de la première édition du Congrès « femmes et agriculture en Afrique », à Marrakech, les 12 et 13 septembre 2017 par l'ONG américaine « Believe In Africa » ;**
- **Grade de chevalier de l'Ordre national du mérite par le Président de la République du Sénégal Macky SALL.**



Rokhaya Solange MBENGUE NDIR –

Chef de Département Responsabilité Sociétale
d'Entreprise et Partenariats à la Sonatel

Rokhaya Solange MBENGUE NDIR est chargée de la mise en œuvre de la stratégie RSE de Sonatel.

Sa mission consiste également à faire de Sonatel un partenaire privilégié du Gouvernement sénégalais dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Après PCCI et Mc Cann Erickson, elle rejoint Sonatel en 2004 et capitalise 19 ans d'expérience.

Elle pilote le programme Mwomen dont l'objectif est de faire du numérique un outil d'autonomisation des femmes.

Au travers de ces portraits, le défi de l'entrepreneuriat féminin a été relevé au Sénégal. Les projets et innovations portés par des femmes sénégalaises ne cessent de croître, permettant ainsi de participer aux perspectives de croissance et de développement du pays.



► Sous Thème 1:

"**Femmes et digitalisation** : enjeux, défis et success stories".

► Sous Thème 2:

"**Importance du numérique sur l'autonomisation** des femmes productrices et transformatrices de produits locaux, exemples de réussite au Sénégal".



Mars
8
Journée
Internationale de la
Femme

Equipe de rédaction

Directeur de publication

Mme DEBO SOW

Coordonnatrice de la rédaction

Mme Oumy Ndiaye SARR

Equipe rédaction

Mme Maguette SARR ANSD

Mme Anta FALL UCSPE/DGPPE

Mme Fatou DIANE CEPOD / DGPPE

Mme Rokhaya DIAGNE DPEE / DGPPE

Mme Nancy Diakhaté DIOP CIE / SG

Mme Fatima SY ANSD

Mme Bator DIAGNE FONSI

Mme Fatou Diouf NDIAYE FONGIP

Mme Khadidiatou GAYE DDCH / DGPPE

Mme Fatoumata Diakité FALL DGPPE

Mme Ndeye Fatou FALL CC Com

Mme Rokhaya THIAM CSI / DGPPE

Mme Mariama NDIAYE CGE / SG

Mme Ngone Diaba THIOUB DFPPP / DGCFEDSP

Infographie

Mbaye Seck MBENGUE

Thierno GAYE

Edition

Imprimerie BRISTOL

Rue René Ndiaye x Avenue Carde, 4017 Dakar
contact.mepc@economie.gouv.sn